

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi

----------
PRIMATURE

----------
**AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
(ARMP)**

**REVUE INDEPENDANTE DE LA CONFORMITE
DE LA PASSATION DES MARCHES**

**MINISTERE DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE (MSAS)
AU TITRE DE LA GESTION 2016**

VERSION DEFINITIVE – 28 DECEMBRE 2017



CABINET MAMINA CAMARA
AUDITS - SYSTEMES DE GESTION
FORMATION- INGENIERIE FINANCIERE
8, AVENUE LEOPOLD SEDAR SENGHOR DAKAR SENEGAL
5^{ème} étage - Dakar

Tél: 33 822 12 73 - 33 821 10 92

Fax: 33 822 25 08



SOMMAIRE

0.	SYNTHESE.....	5
0.1.	Opinion sur la qualité des structures de passation des marchés (organisation institutionnelle).....	6
0.2.	Opinion sur la passation et l'exécution des marchés	8
1.	Contexte et objectifs de la mission	14
1.1	Contexte	14
1.2	Objectifs de la mission et étendue des travaux effectués	14
2	Environnement des marchés publics	15
3	Synthèse de la revue	16
3.1	Constats relatifs au dispositif institutionnel, à l'organisation et à l'environnement de la passation des marchés.....	16
3.1.1	Présentation de l'Autorité Contractante	16
3.1.1.1	Dispositions générales	16
3.1.1.2	L'organigramme du MSAS.....	16
3.1.2	Commission des marchés (composition et charte de transparence).....	17
3.1.3	Cellule de Passation des Marchés	18
3.1.4	Personne responsable du marché	18
3.1.5	Production des rapports trimestriels et du rapport annuel	18
3.1.6	Documents de programmation de la préparation des marchés.....	19
3.1.7	Archivage des dossiers	19
3.2	Constats spécifiques aux marchés examinés	20
3.2.1	Echantillon.....	20
3.2.2	Rappel des seuils de passation des marchés applicables au MSAS.....	21
3.2.3.	Marchés conclus par AOO.....	22
3.2.3.1	Marchés supérieurs au seuil DCMF	24
3.2.3.2	Marchés inférieurs au seuil DCMF	25
3.2.4.	Marchés conclus par AOR.....	30
3.2.5.	Marchés de Prestations Intellectuelles	31
3.2.6.	Marchés conclus par DRP à Compétition Ouverte	35
3.2.7.	Marchés conclus par DRP à Compétition Restreinte	40
3.2.8.	Marchés passés par Entente Directe	45
3.2.9.	Avenants.....	46
3.2.10.	Evaluation des fractionnements potentiels (demandes de cotations, autres acquisitions).....	48
3.2.11.	Marchés ayant fait l'objet d'un recours auprès du Comité de Règlement des Différends de l'ARMP	48
3.3	Constats relatifs à l'exécution financière.....	48



3.4	Audit physique (matérialité, exécution physique)	49
3.4.1	Sélection	49
3.4.2	Travaux effectués.....	51
3.4.3	Résultats	51
3.4.4	Commentaire.....	51
4	Synthèse des non conformités et recommandations	52
5	Recommandations antérieures	73
6	Statistiques des anomalies.....	74
6.1	Statistiques des anomalies sur les AO et les DRPCO.....	74
6.2	Statistiques des anomalies sur les DRPCR.....	76
7	ANNEXES.....	77
7.1	Réponses du MSAS.....	77
7.2	Réponses du cabinet aux commentaires du MSAS	78
7.3	Situation sur les ventes de produits d'Appels d'offres par le MSAS.....	79
7.4	Légende de la statistique des anomalies sur les AOO et les DRPCO.....	80
7.5	Légende de la statistique des anomalies sur les DRPCR.....	81
7.6	Volumétrie des marchés du MSAS financés par Lux Dev.....	82

ACRONYMES

AC	Autorité Contractante
AGPM	Avis Général de Passation des Marchés
AO	Appel d'Offres
AOO	Appel d'Offres Ouvert
AOR	Appel d'Offres Restreint
ARMP	Autorité de Régulation des Marchés Publics
CM	Commission des Marchés
CMP	Code des Marchés Publics
CPM	Cellule de Passation de Marchés
CTE	Charte de Transparence et d'Éthique
DAC	Dossier d'Appel à la Concurrence
DAGE	Direction de l'Administration Générale et de l'Équipement
DAO	Dossier d'Appel d'Offres
DCMP	Direction Centrale des Marchés Publics
DRPCO	Demande de Renseignements et de Prix à Compétition Ouverte
DRPCR	Demande de Renseignements et de Prix à Compétition Restreinte
MEF	Ministère de l'économie et des Finances
MSAS	Ministère de la Santé et de l'Action Sociale
PI	Prestations Intellectuelles
PPM	Plan de Passation des Marchés
PRM	Personne Responsable des Marchés
PV	Procès-verbal
UEMOA	Union Économique Monétaire Ouest Africaine
SYGFIP	Système intégré de Gestion des Finances publiques
TDR	Termes de référence
TTC	Toutes Taxes Comprises



o. SYNTHESE

Nous avons procédé à l'audit des marchés du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale (MSAS) financés sur ressources internes et externes pour la gestion 2016. Les marchés examinés ont été pour l'essentiel choisis par l'ARMP, parmi ceux qui sont immatriculés en 2016 par l'autorité contractante à la DCMP et un échantillon de marchés financés par la Coopération Luxembourgeoise.

Nous avons complété l'échantillon de l'ARMP constitué exclusivement des marchés par appel d'offres et par DRPCO, avec une sélection de 55 % en valeur des DRPCR passées par l'autorité contractante.

Nous avons pour mission de formuler à la lumière des résultats de nos vérifications, une opinion motivée sur :

- i. la qualité des structures de passation des marchés (notamment Commission des Marchés, Cellules de passation des marchés et contrôles internes) ;
- ii. Le degré de respect des dispositions et des procédures édictées par le Code des Marchés Publics, en matière de passation et d'exécution de marchés.

Nous avons réalisé notre audit conformément aux Normes de la Fédération Internationale des Comptables (International Federation of Accountants/ IFAC).

Ces normes imposent de programmer et d'effectuer l'audit de manière à avoir raisonnablement l'assurance que les marchés ont été passés de façon transparente et régulière.

Cet audit implique également l'évaluation des procédures utilisées dans la passation et l'exécution des marchés, ainsi que la présentation d'ensemble des dossiers de marchés.

Nos travaux ont comporté, entre autres, les diligences suivantes :

- des entretiens avec le Coordinateur de la Cellule de passation des marchés;
- l'examen des textes portant création et fonctionnement de l'Autorité contractante ;
- l'analyse de l'organisation et des procédures ;
- la revue des plans de passation des marchés ;
- l'examen des actes de nomination relatifs à la commission des marchés et à la cellule de passation des marchés ;
- la vérification des marchés et des demandes de renseignements et de prix ;
- des contrôles physiques.

Nous sommes d'avis que notre audit constitue une base raisonnable pour nos opinions.

o.1. Opinion sur la qualité des structures de passation des marchés (organisation institutionnelle)

Les insuffisances relevées dans l'organisation institutionnelle portent :

→ **Sur la Commission des marchés :**

- a. *les copies des attestations de prise de connaissance de la charte de transparence des membres de la commission des marchés de même que les lettres de transmission à la DCMP et à l'ARMP n'ont pas été mises à la disposition des auditeurs ;*
- b. *La mise en place de la commission et la transmission des copies des actes de nomination à la DCMP et à l'ARMP n'ont pas été effectuées à bonne date conformément à l'article 6 de l'arrêté n° 00864 du 22/01/2015 pris en application de l'article 36-1 du CMP ;*

→ **Sur la Cellule de passation des marchés :**

- a. *Au regard de l'article 3 de l'arrêté n° 00865 du 22/01/2015 pris en application des articles 35 et 141 et de la consistance des marchés passés, l'effectif de la cellule ne nous semble pas être en adéquation avec la charge de travail de l'autorité contractante;*
- b. *Les rapports trimestriels sur la passation et l'exécution des marchés de même que le rapport annuel sur l'ensemble des marchés passés pour l'exercice 2016 n'ont pas été établis par la Cellule de Passation des Marchés en violation de l'article premier de l'arrêté n° 00865 du 22/01/2015, pris en application des articles 35 et 141 du Code des marchés Publics;*
- c. *Les dossiers de marché ne sont pas centralisés au niveau de la Cellule de passation des Marchés ;*
- d. *Les locaux abritant la cellule de passation des marchés sont exigus et inadaptés au regard de l'importance des marchés passés. Ce qui peut constituer une entrave aux prérogatives de la cellule en matière d'archivage ;*
- e. *Les dispositions stipulés sur l'arrêté n° 00865 du 22/01/2015 pris en application de l'article 35 et 141 du CMP quant au classement et à l'archivage des documents de marché par la cellule de passation des marchés n'ont pas été respectées ;*
- f. *Le système de classement usuel n'est pas en conformité avec le manuel de classement proposé par l'ARMP.*



Sous réserve des points évoqués ci-avant, la commission des marchés et la cellule de passation des marchés ont été mises en place et ont fonctionné au titre de la gestion 2016, conformément aux dispositions du Code des marchés publics.

A notre avis, la qualité des structures de passation des marchés a été moyennement satisfaisante.

Mamina CAMARA

Mamina CAMARA
Mamina CAMARA
Expert
aqua

o.2. Opinion sur la passation et l'exécution des marchés

L'échantillon des marchés à partir desquels nous avons formulé notre opinion sur leur passation et leur exécution, est représenté au tableau ci-après :

Modes de passation des marchés	Population des marchés passés par le MSAS		Echantillon des marchés sélectionnés par l'ARMP		Marchés sélectionnés par le cabinet		Echantillon des marchés examinés	
	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant
AOO	107	18 596 773 871	25	12 331 100 594			25	12 331 100 594
AOR	1	4 351 100	1	4 351 100			1	4 351 100
PI	4	2 161 174 308	3	1 380 174 029			3	1 380 174 029
DRPCO	36	548 549 767	17	299 837 395			17	299 837 395
ED	5	5 278 872 740	5	5 278 872 740			5	5 278 872 740
Avenant	9	705 758 806	3	606 569 691			3	606 569 691
Total des marchés immatriculés	162	27 295 480 592	54	19 900 905 549			54	19 900 905 549
Pourcentage	Base 100		33%	73%	33%	73%		
DRPCR	57	452 123 696	14	120 192 710	12	128 124 111	26	248 316 821
Total des marchés non immatriculés	57	452 123 696	14	120 192 710	12	128 124 111	26	248 316 821
Pourcentage	Base 100		25%	27%	21%	28%	46%	55%
Total des marchés	219	27 747 604 288	68	20 021 098 259	12	128 124 111	80	20 149 222 370
Pourcentage	Base 100		31%	72%	5%	0%	37%	73%

Le taux de sélection des marchés de Lux Dev est résumé dans le tableau ci-après :

RECAPITULATIF TAUX DE SELECTION DES MARCHES DE LUX DEV						
MODE DE PASSATION	Population marchés Lux Dev		Marchés sélectionnés		Taux de sélection	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
AAO	4	1 616 438 771	4	1 616 438 771	100%	100%
DRPCO	4	46 845 000	4	46 845 000	100%	100%
DRPCR	17	122 412 710	14	120 192 710	82%	98%
TOTAL	25	1 785 696 481	22	1 783 476 481	88%	99,9%

La revue de ces marchés a révélé des limitations et des manquements d'ordre général et d'ordre spécifique :

→ Limitations

Certains marchés retracés dans le tableau ci-après pour un montant global de 296 997 099 F CFA représentant environ 1,4 % de l'échantillon n'ont pas été mis à notre disposition :

N°	Titre	Mode passation	N° du marché	Montant FCFA	Type de Marché	Titulaire	BAILLEUR
1	Construction de la Région Médicale de Kaffrine (lot unique)	Appel d'Offres Ouvert	To780/16-DK	248 792 199	Travaux	AFRIQUE EQUIP PLUS	PAGOSAN
2	Travaux de réhabilitation des régions médicales de Kaolack et Fatick en deux lots : lot 1	DRP à compétition ouverte	To797/16-DK	23 907 400	Travaux	Entreprise de Traux bâtiment (ETB) Suarl	PAGOSAN
3	Travaux de réhabilitation des régions médicales de Kaolack et Fatick en deux lots : lot 2	DRP à compétition ouverte	To799/16-DK	21 097 500	Travaux	Entreprise de Traux bâtiment (ETB) Suarl	PAGOSAN
6	Travaux d'élaboration du rapport d'exécution financière du budget de l'Etat au premier trimestre de l'année 2016	DRP / LUX DEV	DAGE	3 200 000	Services	AUBERGE MARIE LUCIENNE	LUX DEV
TOTAL				296 997 099			

Selon le Coordonnateur de la Cellule de passation les marchés concernant le projet « PAGOSAN » clôturé seraient tenus par le bailleur Belge.

Le marché relatif au réceptif hôtelier (Auberge Marie Lucienne) pour 3 200 000 F CFA est un engagement, donc hors du champ du CMP. Le RAF de Lux Dev informé de la situation a marqué son accord pour l'extraire de l'échantillon.

→ **Manquements d'ordre général**

- a. *Les délais impartis à la commission des marchés pour la soumission de la proposition d'attribution à l'autorité contractante sont généralement dépassés en violation de l'article 70 du CMP et de l'arrêté n°00107 pris en application de l'article 78 du CMP pour garantir la célérité de la passation ;*
- b. *Les demandes de prorogation des délais d'évaluation n'ont pas été adressées à la DCMP en violation de l'article 70 du CMP ;*
- c. *L'information des candidats du rejet de leurs offres et la publication de l'avis d'attribution provisoire ne sont pas immédiates pour la plupart des marchés passés en revue en violation de l'article 84.3 du CMP ;*
- d. *La publication des avis d'attribution définitive, conformément aux dispositions de l'article 86 alinéa 4 du CMP n'a pas été une règle au MSAS ;*
- e. *Les marchés attribués suivant la procédure de DRPCR n'ont pas été communiqués à la DCMP conformément à l'article 4 de l'arrêté n°00107 du 07/01/2015 pris en application de l'article 78 du CMP ;*
- f. *Les délais de passation des marchés sont assez longs en moyenne plus de 8 mois pour les AAO, 6 mois pour les AOR, 23 mois pour les PI et 4 mois pour les DRPCO. Ces dérives pourraient s'expliquer par l'indisponibilité des agents évaluateurs qui sont souvent sur le terrain ;*
- g. *Pour certaines DRPCR passées en revue, les fournisseurs invités à soumissionner ne sont pas répertoriés dans la base de données des fournisseurs agréés transmise par la DAGE ;*

- h. L'information des candidats du rejet de leurs offres et la publication de l'avis d'attribution provisoire ne sont pas immédiates pour la plupart des marchés passés en revue ;

→ **Manquements d'ordre spécifique**

❖ **Appel d'Offres Ouvert**

- a. L'avis d'appel d'offres n'a pas fait l'objet de publication sur un support international :
- ✗ *Marché n° F2314/16 Fourniture assortie d'un montage financier de 162 ambulances médicalisées et de 4 unités mobiles au profit des structures sanitaires (Groupement Auto Ribeiro/ Afrique Conception Distribution (AR-ACD) : 7 540 881 584 F CFA) ;*
- b. La preuve de publication de l'avis d'appel d'offres n'a pas été versée au dossier :
- ✗ *Marché n°F2847/16-DK Fourniture de moyen logistique (Lot 1 Véhicule 4x4 Wagon) au PRONALIN du MSAS (Sénégalaise de L'Automobile) F_DIEM_583) : 18 270 000 HT ;*
- c. La preuve de transmission des procès-verbaux d'ouverture des offres aux représentants des soumissionnaires présents n'est pas versée aux dossiers de marchés, à l'exception des marchés ci-après :
- ✗ *F2314/16-DK Fourniture assortie d'un montage financier de 162 ambulances médicalisées et de 4 unités mobiles au profit des structures sanitaires (Groupement Auto Ribeiro/ Afrique Conception Distribution (AR-ACD) 7 540 881 584 F CFA) ;*
 - ✗ *F2784/16-DK Fourniture de moyen logistique (un véhicule 4x4 station wagon) au profit de la DPRS (CFAO Motors Sénégal 24 900 000 FCFA) ;*
 - ✗ *F2426/16-DK Fourniture d'équipements de radiologie conventionnelle numérique (MHO 128 000 000 F CFA) ;*
 - ✗ *F 0838/16-DK Fourniture de moyens logistiques (véhicules) pour les services du Ministère (EMG Universal Auto 124 450 000 F CFA).*
- d. La publication de l'avis d'attribution provisoire en date du 03/12/2015 a précédé de 11 jours l'avis de non objection de la DCMP en date du 14/12/2015 :
- ✗ *Marché n° F2314/16-DK Fourniture assortie d'un montage financier de 162 ambulances médicalisées et de 4 unités mobiles au profit des structures sanitaires (Groupement Auto Ribeiro/ Afrique Conception Distribution (AR-ACD) 7 540 881 584 F CFA) ;*

Cependant, il convient de signaler que la DCMP n'étant pas dans les dispositions d'émettre un avis favorable sur l'avis d'attribution du marché, pour la non publication de l'AO sur un support international, avait par lettre n° 04444/MEFP/DCMP/16 du 06 octobre 2015, recommandé au MSAS de solliciter auprès de l'ARMP, une décision pour permettre la poursuite de la procédure.

L'ARMP par décision n° 321/15/ARMP/CRD du 04 novembre 2015, a ordonné la poursuite de la procédure et sur cette base, l'attribution provisoire est publiée le 03 décembre 2015.

- e. Les délais prévus pour l'exécution des prestations n'ont pas été respectés et les pénalités de retard non prises en compte sont estimées à 12 276 990 F CFA pour les marchés suivants :

AAO	Montant	Délai Exécution	Notification	Date prévisionnelle de réception /livraison	Livraison	Retard	Taux Pénalité	Estimation Pénalité
T0023/16-DK Travaux d'extension de différents établissements publics de santé de niveau 1 (EPS1) en trois lots : lot 3 (Roi Baudouin) (EGBTP)	124 563 685	8 mois	30/03/2016	30/12/2016	02/02/2017	62 jours	74145 F CFA/jours	4 596 990
F2426/16-DK Fourniture D'équipements de radiologie conventionnelle Numérique (MHO)	128 000 000	45 jours	31/10/2016	15/12/2016	08/02/2017	6 semaines	1% /semaine	7 680 000
Total pénalités estimées								12 276 990

❖ ***Appel d'offres restreint (AOR)***

- La preuve de transmission des procès-verbaux d'ouverture des offres aux représentants des soumissionnaires n'est pas versée au dossier de marché ;
- L'information des candidats du rejet de leurs offres et la publication de l'avis provisoire ne sont pas immédiates en violation de l'article 84.3 du CMP.

❖ ***Prestations Intellectuelles (PI)***

- La preuve de transmission des PV d'ouvertures des offres aux représentants des soumissionnaires n'a pas été versée aux dossiers de marchés ;
- Les lettres d'information des notes techniques et les lettres d'invitations des candidats à l'ouverture des offres financières ne sont pas mises à la disposition des auditeurs pour les marchés suivants :
 - ✎ *Co112/16 Sélection d'une agence de vérification indépendante en deux lots : lot 1 (GROUPE SOTERCO 417 012 000 F CFA) ;*
 - ✎ *Co948/16 Services de maîtrise d'œuvre des travaux de construction de trois centres de santé à SAKAL, Keur Momar Sarr et KOKI et extension de l'Hôpital Régional de Louga (ARCHI 3D 122 033 898 F CFA).*
- Aucun document d'exécution relatif aux trois (3) prestations intellectuelles n'a été mis à la disposition des auditeurs.

❖ ***Demandes de Renseignements et de Prix à Compétition Ouverte (DRPCO)***

- La preuve de transmission des procès-verbaux d'ouverture des offres aux représentants des soumissionnaires n'a pas été mise à la disposition des auditeurs pour les marchés ci-après :
 - ✎ *F0912/16-Dk Fourniture D'ambulance Médicalisée Type Fourgon Au Profit Du MSAS (ACD 48 900 210 F CFA) ;*
 - ✎ *Fourniture et installation en deux lots des applications de suivi médical à distance et d'équipements de téléconsultation :*
 - *lot 1 (SESA Technologies 25 730 000 F CFA) ;*

- lot 2 (SESA Technologies 25 375 000 F CFA) ;

➤ Acquisition de fournitures de bureau et de consommables informatiques en six (06) lots :

- lot 1 (SURFACE SOLUTIONS 12 818 045 F CFA) ;
- lot 2 (DISMAT 14 890 420 F CFA) ;
- lot 3 (SURFACE SOLUTIONS 912 295 F CFA) ;
- lot 4 (DISMAT 368 000 F CFA) ;
- lot 5 (AFRICAN BUSINESS NETWORKS (1 516 500 F CFA) ;
- lot 6 (SURFACE SOLUTIONS 1 275 500 F CFA) ;

➤ F0353/16-DK Acquisition de matériel médical des sages-femmes itinérantes au profit de la Direction générale de la Santé 27 314 925 FCFA TTC SODEMED.

- b. Les délais prévus pour l'exécution des prestations n'ont pas été respectés et les pénalités de retard non prises en compte sont estimées à 3 064 089 F CFA pour les marchés ci-après :

DRPCO	Montant	Délai Exécution	Notification	Date prévisionnelle de réception /livraison	Livraison	Retard	Taux Pénalité	Estimation Pénalité
F1658/16-DK Acquisition de fournitures de bureau et de consommables informatiques (lot 6) (SURFACE SOLUTIONS)	1 275 500	20 jours	17/08/2016	07/09/2016	15/11/2016	9 semaines	1% /semaine	114 795
F1676/16-DK Acquisition de fournitures de bureau et de consommables informatiques (lot 5) (AFRICAN BUSINESS NETWORKS (ABN SARL)	1 516 500	20 jours	25/08/2016	15/09/2016	21/11/2016	9 semaines	1% /semaine	136 485
F1663/16-DK Acquisition de fournitures de bureau et de consommables informatiques (lot 2) (DISMAT)	14 890 420	20 jours	25/08/2016	15/09/2016	08/12/2016	11 semaines	1% /semaine	1 489 042
F2778/16-DK Fourniture en sept (07) lots de matériels informatiques (lots 6 et 7) (SESA Technologies)	10 065 000	30 jours	08/12/2016	08/01/2017	14/07/2017	186 jours	0,1% / jour	1 006 500
F1649/16-DK Fourniture de matériels informatiques de bureau en sept (07) lots: lots 2 et 3 (SESA Technologies)	6 897 100	30 jours	10/08/2016	01/09/2016	26/10/2016	46 jours	0,1% / jour	317 267
Total pénalités estimées								3 064 089

- c. Certains Procès-verbaux de réception ne sont pas versés aux dossiers de marché ;

❖ Demandes de Renseignements et de Prix à Compétition Restreinte (DRPCR)

- a. Les réceptions effectives des lettres d'invitation et d'information des candidats non retenus sont généralement matérialisées par le cachet des candidats. Néanmoins, les dates de réception effective ne sont pas mentionnées ;
- b. Les lettres d'information des fournisseurs non retenus n'ont pas été versées aux dossiers pour les DRPCR ci-après :
- Service de prise en charge des frais de tournées de supervision (GRAPHICA SERVICES 14 938 800) ;
 - Prise en charge de la visite médicale annuelle du personnel du MSAS (ESEF SURL 11 974 050) ;
 - Sélection d'un consultant pour rédiger la partie législative de l'avant-projet du code de la santé publique et de l'action (AB PARTNERS SAS 8 850 000) ;

- ✗ Recrutement d'un consultant pour apporter une assistance technique du logiciel de gestion financière et comptable TOM2PRO et l'élaboration des états financiers consolidés de l'exercice 2015 (AZ consulting 4 999 660) ;
 - ✗ Assurer la conception, la production et la réalisation de l'émission Actu Santé et Action sociale (ETS KHEWEUL/ 9 381 885)
 - ✗ Acquisition de fournitures de bureau et de consommables informatiques pour ENTSS Lot 1 (ETS TOUMANE/ 7 691 181).
- c. Les contrats de marchés ou les bons de commande des marchés ci-dessous n'ont pas été versés aux dossiers de marché :
- ✗ Matériel Médico-chirurgical et réactifs de laboratoires destinés au fonctionnement de l'ENDSS (OFFICE MEDICAL 6 992 100) ;
 - ✗ Organisation du suivi des dossiers patients T4 (CADT (INICIO 9 630 000) ;
 - ✗ Acquisition de fournitures diverses pour les journées de sensibilisation au profit du SNH et de la cellule informatique Lot 2 matériels de communication (MOUMINATOU 2 970 000) ;
- d. Le marché de fourniture de support de communication attribué au GROUPE VORTEK pour 8 975 000 F CFA engagé en 2016 n'a pas encore fait l'objet d'exécution et risque de ne pas être engagé en 2018 puisque les liquidations de 2017 sont déjà bouclées.

Sous réserve des manquements relevés ci-dessus, les marchés ont été passés et exécutés au titre de la gestion 2016, conformément aux dispositions du Code des marchés publics.

A notre avis le degré de respect des dispositions de passation et d'exécution des marchés a été moyennement satisfaisant.

Mamina CAMARA

Mamina CAMARA
Mamina CAMARA
Exp. 10/10/2016

1. Contexte et objectifs de la mission

1.1 Contexte

Conscient du volume important de dépenses que représente la commande publique, du flot considérable de transactions qu'elle génère et désireux de promouvoir la transparence, l'efficacité et la responsabilisation, essentielles à une bonne gouvernance, dans un État de droit, le Gouvernement du Sénégal a initié depuis 2006, une profonde réforme de son système de passation de marchés publics. Cette réforme aligne le système sénégalais sur les meilleures pratiques internationales en la matière, notamment en transposant les directives de l'UEMOA relatives à l'harmonisation des marchés publics des États membres de l'Union.

Au plan institutionnel, la réforme a contribué à la création de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) sous forme d'autorité administrative indépendante, distincte du service administratif chargé du contrôle a priori de la passation des marchés, en l'occurrence la Direction Centrale des Marchés publics (DCMP).

La présente mission concerne la mise en œuvre d'une revue indépendante pour la vérification, en référence au décret n°2014-1212 du 22 septembre 2014 portant Code des Marchés publics (CMP), de la transparence et des conditions de régularité des procédures d'élaboration, de passation et d'exécution des marchés publics sélectionnés par l'ARMP au titre de l'exercice 2016.

1.2 Objectifs de la mission et étendue des travaux effectués

La mission a pour objectif principal, au sein des autorités contractantes du Groupe IV, de vérifier le processus de passation et d'exécution des marchés conclus entre le 1er Janvier et le 31 décembre 2016, afin de mesurer le degré de respect des dispositions et procédures édictées par le Code des Marchés. Il s'est agi principalement d'apprécier l'adéquation des procédures de passation des marchés et les modalités de gestion des contrats aux dispositions du CMP pour les dépenses effectuées par lesdites autorités contractantes.

2 Environnement des marchés publics

La réforme des systèmes nationaux de passation des marchés publics des pays membres de l'UEMOA découlant de la transposition sur le plan interne des Directives 04 et 05 s'est traduite au plan institutionnel par la création de deux structures chargées respectivement :

- ✚ D'une part, d'assurer la régulation du système de passation des marchés publics. Cette mission est dévolue à l'ARMP qui est une autorité administrative indépendante rattachée à la Primature créée par la loi 2006-16 du 30 juin 2016 modifiant le Code des Obligations de l'Administration. Le décret n°2007-546 du 25 avril 2007 fixe son organisation et son fonctionnement. A ce titre, l'article 2.alinéa 8 dudit décret lui donne les prérogatives d'assurer le contrôle a posteriori en faisant réaliser, périodiquement, des audits techniques et/ou financiers.
- ✚ D'autre part, d'assurer le contrôle a priori qui constitue un volet central dans l'objectif d'amélioration du système de passation des marchés publics. La DCMP qui est une structure créée au sein du Ministère de l'Economie et des Finances par décret n°2007-547 du 25 avril 2007 est chargée d'assurer, entre autres, cette prérogative en vertu des dispositions de l'article 2 dudit décret.

Ce premier dispositif est complété par la mise en place au niveau des autorités contractantes de la Commission des marchés, la Cellule de passation des marchés et la nomination d'une Personne Responsable des marchés.

- ❖ La Commission des marchés est chargée de l'ouverture des plis, de l'évaluation des offres et l'attribution provisoire. Le nombre et les conditions de désignation des représentants de l'autorité contractante, de la Tutelle et du Contrôle Financier sont fixés par l'arrêté n°00864 du 22.01.2015 pris en application de l'article 36-1 du Code des marchés publics.
- ❖ La Cellule de passation des marchés est chargée de veiller sur la qualité des dossiers de passation des marchés ainsi qu'au bon fonctionnement de la commission des marchés. La composition et les attributions de la Cellule de passation sont fixées par l'arrêté n°00865 du 22.01.2015 pris en application des articles 35 et 141 du Code des marchés publics.
- ❖ Chaque autorité contractante est tenue de nommer une Personne responsable des marchés chargée de conduire la procédure de passation des marchés, de signer les marchés au nom de l'autorité contractante et de représenter l'autorité contractante lors de l'exécution du marché.

3 Synthèse de la revue

3.1 Constats relatifs au dispositif institutionnel, à l'organisation et à l'environnement de la passation des marchés

3.1.1 Présentation de l'Autorité Contractante

3.1.1.1 Dispositions générales

Conformément au décret n° 2014-867 du 22 juillet 2014 relatif aux attributions du MSAS, le Ministre est chargé de la préparation et de la mise en œuvre de la politique définie par le Chef de l'état dans le domaine de la santé, de la prévention, de l'hygiène et de l'action sociale. A ce titre, il est chargé :

- ✚ de rendre les soins de santé de qualité accessibles à tous les Sénégalais, qu'ils vivent en zone urbaine ou rurale ;
- ✚ Il encourage la formation de médecins et de personnels de santé et facilite leur implantation dans les zones qui en sont dépourvues ;
- ✚ Il veille à l'approvisionnement en médicaments de qualité et à la couverture des besoins sanitaires de la population. Il assure la tutelle des établissements publics de santé et veille à leur bon fonctionnement ;
- ✚ Il est chargé de préparer et d'appliquer la législation et la réglementation relatives aux professions médicales, paramédicales et pharmaceutiques ;
- ✚ Il prend les mesures requises concernant la pratique de la prévention dans tous les établissements et à son inscription dans les curricula de l'enseignement scolaire ;
- ✚ Il encourage les médecins et les infirmiers à pratiquer, en plus des consultations et des soins, des actions efficaces de prévention. Il facilite la mise en place de politiques de vaccination ;
- ✚ Il développe des actions de prévention tendant à la diffusion de modèles de comportement permettant d'éviter le développement de certaines maladies. Il porte une attention particulière à la protection de la santé des femmes, des enfants, des travailleurs et des personnes âgées ou handicapées ;
- ✚ Au titre de l'Action sociale, il apporte une assistance aux malades chroniques et aux groupes vulnérables.

3.1.1.2 L'organigramme du MSAS

L'organigramme du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale est composé hiérarchiquement du Ministre, du Cabinet du Ministre, du Secrétariat Général, de l'Inspection Interne, des Directions et des autres Administrations sous tutelle. Ces différentes structures sont ainsi réparties :

Cabinet et Secrétariat Général

- Inspection de la Santé et de l'Action Sociale ;
- Cellule d'Appui à la Couverture Médicale Universelle ;
- Cellule de Communication ;
- Service Nationale de l'Hygiène ;
- Cellule de Passation des Marchés ;



- Bureau du courrier ;
- Bureau de Législation ;
- Bureau des Archives et de la Documentation
- Cellule Informatique.

Directions et services

- La Direction des Ressources Humaines (DRH) ;
- La Direction de l'Administration générale et de l'Equipement ;
- La Direction des Infrastructures et des Equipements Médicaux ;
- La Direction de la Planification, de la Recherche et des Statistiques ;
- La Direction Générale de la Santé ;
 - La Direction de la Lutte contre la Maladie ;
 - La Direction de la Santé de la Reproduction et de la Survie de l'Enfant ;
 - La Direction des Laboratoires ;
 - La Direction de la Prévention ;
 - La Direction des établissements de Santé (DES) ;
 - La Direction de la Pharmacie et du Médicament ;
- La Direction Générale de l'Action Sociale ;
 - La Direction de la Promotion et de la Protection des Personnes handicapées ;
 - La Direction de la Promotion et de la Protection des Groupes vulnérables ;
 - La Direction de l'Action médicosociale ;
- La Direction régionale de la Santé et de l'Action sociale ;
- Cellule de Gestion de la Carte Sanitaire et sociale et de la Stratégie de-santé (CSeS).

Les Régions Médicales

Réparties dans les 14 régions du Sénégal avec comme mission :

- d'assurer le contrôle des structures sanitaires publiques et privées de la région ;
- d'assurer la coordination technique de toutes les structures régionales de santé ;
- d'assister les structures régionales de santé dans leurs tâches d'administration, de gestion et de planification ;
- d'organiser la formation continue des personnels sanitaires de la région, y compris le personnel communautaire ;
- de promouvoir l'information, la sensibilisation et la communication en matière de santé dans la région ;
- d'assurer le traitement statistique des données sanitaires de la région ;
- d'assurer la surveillance des endémies locales ;
- d'assurer l'appui et la coordination des activités des districts sanitaires.

3.1.2 Commission des marchés (composition et charte de transparence)

La Commission des Marchés du Ministère de la santé a été mise en place, au titre de l'exercice 2016, par arrêté n°000600/MSAS/DAGE/DPSAO du 19 Janvier 2016. Chargée de l'ouverture des plis, de l'évaluation des offres et de l'attribution provisoire des Marchés, elle est composée comme suit :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Madame Dramé Ndeye Coumba GUISSÉ , Economiste Président	Madame Loum Marième SY , Secrétaire d'administration, Présidente Suppléante



Monsieur Abdoulaye FOFANA , Ingénieur, Membre	Monsieur Amad DIOUF , Ingénieur, Membre suppléant
Le responsable du Service Maitre d'œuvre ou son représentant, Membre	

Commentaire

- ✎ les copies des attestations de prise de connaissance de la charte de transparence des membres de la commission des marchés de même que les lettres de transmission à la DCMP et à l'ARMP n'ont pas été mises à la disposition des auditeurs.

Observation

- ✎ *La mise en place de la commission et la transmission des copies des actes de nomination à la DCMP et à l'ARMP n'ont pas été effectuées à bonne date conformément à l'article 6 de l'arrêté n° 00864 du 22/01/2015 pris en application de l'article 36-1 du CMP ;*

3.1.3 Cellule de Passation des Marchés

La Cellule de Passation des Marchés du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale a été mise en place par note de service n°004473/MSPHP/SG/CPM du 26 mai 2009. Elle a été mise à jour par les notes de service n°03709/MSAS/SG du 30/03/2016 et n° 12879/MSAS/SG/CPM du 20/10/2016 avec la nomination respective de **Dr El hadji Magatte SECK** et **M. Mohamadou El Habib CISSE** comme coordonnateur de la Cellule de Passation des Marchés. La cellule mise à jour est ainsi composée :

- Coordonnateur : **M. Mohamadou El Habib CISSE**, Manager SPM ;
- Membre : **Mme Seynabou MBAYE**, Agent.

Les membres de la Cellule ont tous signé l'attestation de prise de connaissance de la Charte de Transparence et d'Ethique en matière de marchés publics avant leur prise de service.

Les actes de nomination et les attestations de prise de connaissance de la CTE ont été transmis à la DCMP et à l'ARMP conformément à l'arrêté 00865 du 22 Janvier 2015 pris en application des articles 35 et 141 CMP.

Observation

- ✎ *Au regard de l'article 3 de l'arrêté n° 00865 du 22/01/2015 pris en application des articles 35 et 141, et de la consistance des marchés passés, l'effectif de la cellule ne nous semble pas en adéquation avec la charge de travail de l'autorité contractante.*

3.1.4 Personne responsable du marché

Conformément aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics, le Ministre de la Santé et de l'Action Sociale est considéré comme la personne responsable des marchés, à l'exception de l'alinéa 1 visé dans l'article 29 du CMP où il constitue la personne approbatrice.

3.1.5 Production des rapports trimestriels et du rapport annuel

- ✎ *Les rapports trimestriels sur la passation et l'exécution des marchés pour l'exercice 2016 n'ont pas été établis en violation de l'article premier de l'arrêté n° 00865 du 22/01/2015, pris en application des articles 35 et 141 du Code des marchés Publics ;*
- ✎ *Le rapport annuel sur l'ensemble des marchés passés pour l'exercice 2016 n'a pas été produit par la Cellule de Passation des Marchés en violation de l'article cité plus haut.*

3.1.6 Documents de programmation de la préparation des marchés

3.1.6.1 Plan de passation des marchés

Le plan de passation du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale à été mis en validation sur le SYGMAP conformément aux dispositions de l'article 6 du CMP.

3.1.6.2 Avis général de passation des marchés

L'Avis général de passation des marchés de 2016 a été établi et publié dans le quotidien «Le Soleil » du 28 décembre 2015.

3.1.7 Archivage des dossiers

L'archivage des dossiers de marché au niveau de la cellule de passation des marchés n'est pas exhaustif du lancement à l'exécution.

✎ **Constats**

- ❖ *Les locaux abritant la cellule de passation des marchés sont exigus et inadaptés au regard de l'importance des marchés passés. Ce qui peut constituer une entrave aux prérogatives de la cellule en matière d'archivage ;*
- ❖ *Les dossiers de marché ne sont pas centralisés au niveau de la Cellule de passation des Marchés ;*
- ❖ *Les dispositions stipulés sur l'arrêté n° 00865 du 22/01/2015 pris en application de l'article 35 et 141 du CMP quant au classement et à l'archivage des documents de marché par la cellule de passation des marchés n'ont pas été respectées ;*
- ❖ *Le système de classement usuel n'est pas en conformité avec le manuel de classement proposé par l'ARMP ;*

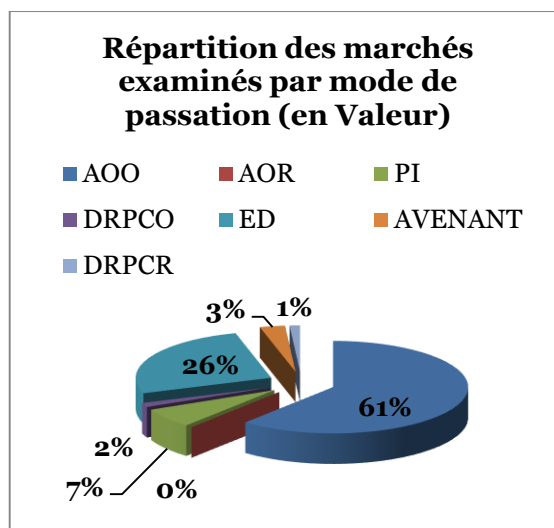
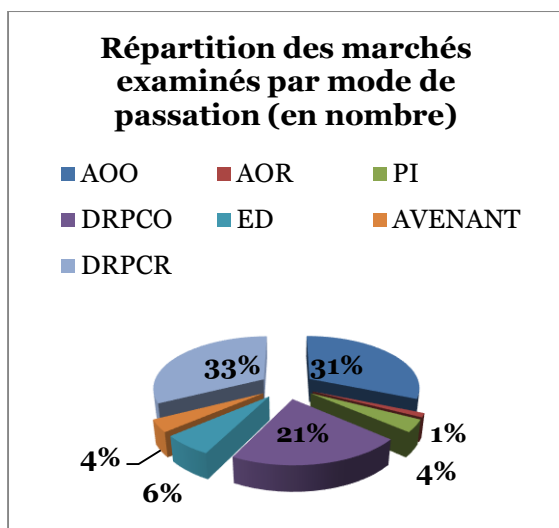
3.2 Constats spécifiques aux marchés examinés

3.2.1 Echantillon

Nos travaux ont porté sur un échantillon de 80 marchés sélectionnés à partir d'une population de 219 marchés, soit 37 % des marchés en nombre et 73 % des marchés en valeur. La population et l'échantillon sont détaillés dans le tableau ci-après :

Modes de passation des marchés	Population des marchés passés par le MSAS		Echantillon des marchés sélectionnés par l'ARMP		Marchés sélectionnés par le cabinet		Echantillon des marchés examinés	
	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant
AOO	107	18 596 773 871	25	12 331 100 594			25	12 331 100 594
AOR	1	4 351 100	1	4 351 100			1	4 351 100
PI	4	2 161 174 308	3	1 380 174 029			3	1 380 174 029
DRPCO	36	548 549 767	17	299 837 395			17	299 837 395
ED	5	5 278 872 740	5	5 278 872 740			5	5 278 872 740
Avenant	9	705 758 806	3	606 569 691			3	606 569 691
Total des marchés immatriculés	162	27 295 480 592	54	19 900 905 549			54	19 900 905 549
Pourcentage	Base 100		33%	73%			33%	73%
DRPCR	57	452 123 696	14	120 192 710	12	128 124 111	26	248 316 821
Total des marchés non immatriculés	57	452 123 696	14	120 192 710	12	128 124 111	26	248 316 821
Pourcentage	Base 100		25%	27%	21%	28%	46%	55%
Total des marchés	219	27 747 604 288	68	20 021 098 259	12	128 124 111	80	20 149 222 370
Pourcentage	Base 100		31%	72%	5%	0%	37%	73%

La répartition du volume des marchés par mode de passation sélectionnés par l'ARMP et le Cabinet est représentée par le graphique suivant :



Certains marchés retracés dans le tableau ci-après pour un montant global de 296 997 099 F CFA n'ont pas été mis à la disposition du Cabinet.

N°	Titre	Mode passation	N° du marché	Montant FCFA	Type de Marché	Titulaire	BAILLEUR
1	Construction de la Région Médicale de Kaffrine (lot unique)	Appel d'Offres Ouvert	T0780/16-DK	248 792 199	Travaux	AFRIQUE EQUIP PLUS	PAGOSAN
2	Travaux de réhabilitation des régions médicales de Kaolack et Fatik en deux lots : lot 1	DRP à compétition ouverte	T0797/16-DK	23 907 400	Travaux	Entreprise de Traux bâtiment (ETB) Suarl	PAGOSAN
3	Travaux de réhabilitation des régions médicales de Kaolack et Fatik en deux lots : lot 2	DRP à compétition ouverte	T0799/16-DK	21 097 500	Travaux	Entreprise de Traux bâtiment (ETB) Suarl	PAGOSAN
4	Travaux d'élaboration du rapport d'exécution financière du budget de l'Etat au premier trimestre de l'année 2016	DRP / LUX DEV	DAGE	3 200 000	Services	AUBERGE MARIE LUCIENNE	LUX DEV
TOTAL				296 997 099			

Selon le Coordonnateur de la Cellule de passation les marchés concernant le projet « PAGOSAN » clôturé seraient tenus par le bailleur Belge.

Le marché relatif au réceptif hôtelier (Auberge Marie Lucienne) pour 3 200 000 F CFA est un engagement, donc hors du champ du CMP. Le RAF de Lux Dev informé de la situation a marqué son accord pour l'extraire de l'échantillon.

3.2.2 Rappel des seuils de passation des marchés applicables au MSAS

En référence à l'article 53 du CMP et à l'arrêté n°107 du 07-01-2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP, les seuils de passation applicables au Ministère de la Santé et de l'Action Sociale (MSAS) sont résumés dans le tableau suivant :

(Les montants sont exprimés en millier de francs CFA TTC)

Type de marché	Seuil de passation par appel d'offres	Demande de renseignements et de prix		
		Simple	Restreinte	Ouverte
Travaux	70 000	$x < 5\,000$	$5\,000 \leq x < 25\,000$	$25\,000 \leq x < 70\,000$
Fournitures et services	50 000	$x < 3\,000$	$3\,000 \leq x < 15\,000$	$15\,000 \leq x < 50\,000$

Prestations intellectuelles	50 000	$x < 5\,000$	$5\,000 \leq x < 25\,000$	$25\,000 \leq x < 50\,000$
-----------------------------	--------	--------------	---------------------------	----------------------------

3.2.3. Marchés conclus par AOO

Le tableau ci-après récapitule le nombre de marchés par appel d'offres ouvert examinés par le cabinet.

Modes de passation des marchés	Population des marchés passés par Le MSAS		Echantillon des marchés sélectionnés par l'ARMP		Echantillon des marchés examinés	
	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant
AOO	107	18 596 773 871	25	12 331 100 594	25	12 331 100 594
Total des marchés immatriculés	107	18 596 773 871	25	12 331 100 594	25	12 331 100 594
Pourcentage	Base 100		23%	66%	23%	66%

DETAIL DES MARCHES EXAMINES (AAO)				
Nbre	Immat. du marché	Objet du marché	Attributaire	Montant
1	T0780/16-DK	Construction de la Région Médicale de Kaffrine (lot unique)	AFRIQUE EQUIP PLUS	248 792 199
2	F2314/16-DK	Fourniture assortie d'un montage financier de 162 ambulances médicalisées et de 4 unités mobiles au profit des structures sanitaires	Groupeement Auto Ribeiro/ Afrique Conception Distribution (AR-ACD)	7 540 881 584
3	F2334/16-DK	Fourniture d'ambulances médicalisées au profit des structures sanitaires en trois lots : lot 1	Afrique Conception Distribution (ACD) Sau	335 000 000
4	F2483/16-DK	Fourniture d'ambulances médicalisées au profit des structures sanitaires en trois lots : lot 2	Afrique Conception Distribution (ACD) Sau	89 000 000
5	F2741/16-DK	Fourniture d'ambulances médicalisées au profit des structures sanitaires en trois lots : lot 3	Afrique Conception Distribution (ACD) Sau	246 998 375
6	F2784/16-DK	Fourniture de moyen logistique (un véhicule 4x4 station wagon) au profit de la DPRS	CFAO Motors Sénégal	24 900 000
7	F2847/16-DK	Fourniture de moyen logistique (véhicule) destiné au PRONALIN	La Sénégalaise de l'Automobile	18 270 000
8	F0838/16-DK	Fourniture de moyens logistiques (véhicules) pour les services du Ministère	EMG UNIVERSAL AUTO	124 450 000
9	F2426/16-DK	Fourniture d'équipements de radiologie conventionnelle numérique	Matériel Hospitalier sa (MHO)	128 000 000
10	F0792/16-DK	Fourniture d'outillages techniques de maintenance au profil des services techniques de maintenance et du garage central	FERMON LABO SENEGAL SA	97 606 314
11	F0679/16-DK	Fourniture d'outillages techniques pour les structures sanitaires en deux lots : lot 2 (outillages électronique de garage)	FERMON LABO SENEGAL SA	34 405 927
12	F2053/16-DK	Fourniture et installation d'équipements médicaux techniques pour les Centres de Santé de Tiouane et de Kasnack en trois lots : lot 1	Carrefour Médical	82 496 264
13	F2054/16-DK	Fourniture et installation d'équipements médicaux techniques pour les Centres de Santé de Tiouane et de Kasnack en trois lots : lot 2	Technologies Services	41 689 000
14	F2052/16-DK	Fourniture et installation d'équipements médicaux techniques pour les Centres de Santé de Tiouane et de Kasnack en trois lots : lot 3	SODEMED	8 103 760
15	F2779/16-DK	Fourniture et installation d'équipements médicaux techniques pour les EPS 1 du Sénégal en 2 lots (lot 1: Matériel médical)	Afrique Conception Distribution (ACD) Sau	136 089 810
16	F2785/16-DK	Fourniture et installation d'équipements médicaux techniques pour les EPS 1 du Sénégal en 2 lots (lot 2: Equipement de laboratoire)	Technologies Services	28 345 700
17	T2817/16-DK	Travaux de construction de deux (2) centres de santé secondaire à Richard Toll dans la région de Saint Louis et à Thilogne dans la région de Matam (lot 1)	Société d'Entreprise de Batiment de Traux publics et d'Assainissement (SEBTPA)	771 178 123
18	T2808/16-DK	Travaux de construction de deux (2) centres de santé secondaire à Richard Toll dans la région de Saint Louis et à Thilogne dans la région de Matam (lot 2)	Entreprise Générale de Construction et de Distribution (EGCD) SA	802 090 648
19	T2923/16-DK	Travaux de construction en cinq (5) lots de centres de dialyse dans les hôpitaux du Sénégal (lot 1)	Entreprise Générale de Construction et de Distribution (EGCD) SA	281 196 098
20	T0445/16-DK	Travaux de construction en cinq (5) lots de centres de dialyse dans les hôpitaux du Sénégal (lot 2)	Entreprise Générale de Construction et de Distribution (EGCD) SA	300 641 362
21	T1028/16-DK	Travaux de construction en cinq (5) lots de centres de dialyse dans les hôpitaux du Sénégal (lot 3)	Société d'Entreprise de Batiment de Traux publics et d'Assainissement (SEBTPA)	314 619 485
22	T1045/16-DK	Travaux de construction en cinq (5) lots de centres de dialyse dans les hôpitaux du Sénégal (lot 5)	Sope Sérigne Babacar Sy (SSBS) SARL	326 131 225
23	T0689/16-DK	Travaux de réhabilitation et d'extension du Service National de l'Éducation et de l'Information pour la Santé (SNEIPS)	Sope Sérigne Babacar Sy (SSBS) SARL	123 784 666
24	T0022/16-DK	Travaux d'extension de différents établissements publics de santé de niveau 1 (EPS1) en trois lots : lot 2 (Richard Toll)	OMNIBAT	101 866 369
25	T0023/16-DK	Travaux d'extension de différents établissements publics de santé de niveau 1 (EPS1) en trois lots : lot 3 (Roi Baudoin)	EGBTP Alssane NDIAYE	124 563 685
TOTAL				12 331 100 594

3.2.3.1 Marchés supérieurs au seuil DCMP

En référence à l'arrêté n°00106 du 07-01-2015 relatif aux modalités de contrôle a priori des dossiers de marché, les seuils de passation applicables au Ministère de la Santé et de l'Action Sociale (MSAS) sont résumés dans le tableau suivant.

(Les montants sont exprimés en millier de francs CFA TTC)

Type de marché	Seuil de contrôle a priori de la DCMP	
Travaux	300 000	Dans le cadre d'une procédure, dès lors que le dossier d'appel à la concurrence fait l'objet de revue a priori, le rapport d'analyse comparative des offres, le PV d'attribution provisoire et le projet de marché sont obligatoirement soumis à la DCMP quel que soit le montant.
Fournitures	200 000	
Services et Prestations intellectuelles	150 000	

Les dix (10) marchés passés par Appel d'Offres Ouvert qui ont atteint le seuil de revu a priori de la DCMP sont résumés dans le tableau ci-après :

DETAIL DES MARCHES EXAMINES (AAO) > SEUIL DCMP				
Nbre	Immat. du marché	Objet du marché	Attributaire	Montant
1	F2314/16-DK	Fourniture assortie d'un montage financier de 162 ambulances médicalisées et de 4 unités mobiles au profit des structures sanitaires	Groupeement Auto Ribeiro/ Afrique Conception Distribution (AR-ACD)	7 540 881 584
2	F2334/16-DK	Fourniture d'ambulances médicalisées au profit des structures sanitaires en trois lots : lot 1	Afrique Conception Distribution (ACD) Sau	335 000 000
3	F2483/16-DK	Fourniture d'ambulances médicalisées au profit des structures sanitaires en trois lots : lot 2	Afrique Conception Distribution (ACD) Sau	89 000 000
4	F2741/16-DK	Fourniture d'ambulances médicalisées au profit des structures sanitaires en trois lots : lot 3	Afrique Conception Distribution (ACD) Sau	246 998 375
5	T2817/16-DK	Travaux de construction de deux (2) centres de santé secondaire à Richard Toll dans la région de Saint Louis et à Thilogne dans la région de Matam (lot 1)	Société d'Entreprise de Batiment de Traux publics et d'Assainissement (SEBTPA)	771 178 123
6	T2808/16-DK	Travaux de construction de deux (2) centres de santé secondaire à Richard Toll dans la région de Saint Louis et à Thilogne dans la région de Matam (lot 2)	Entreprise Générale de Construction et de Distribution (EGCD) SA	802 090 648
7	T2923/16-DK	Travaux de construction en cinq (5) lots de centres de dialyse dans les hôpitaux du Sénégal (lot 1)	Entreprise Générale de Construction et de Distribution (EGCD) SA	281 196 098
8	T0445/16-DK	Travaux de construction en cinq (5) lots de centres de dialyse dans les hôpitaux du Sénégal (lot 2)	Entreprise Générale de Construction et de Distribution (EGCD) SA	300 641 362
9	T1028/16-DK	Travaux de construction en cinq (5) lots de centres de dialyse dans les hôpitaux du Sénégal (lot 3)	Société d'Entreprise de Batiment de Traux publics et d'Assainissement (SEBTPA)	314 619 485
10	T1045/16-DK	Travaux de construction en cinq (5) lots de centres de dialyse dans les hôpitaux du Sénégal (lot 5)	Sope Sérigne Babacar Sy (SSBS) SARL	326 131 225
TOTAL				11 007 736 900

Pour l'ensemble des dix (10) marchés passés par Appel d'Offres Ouvert qui ont atteint le seuil de revu a priori, la DCMP a émis un avis favorable sur :

- ✓ Les Dossiers d'Appel d'Offres ;
- ✓ les rapports d'évaluation des offres et le PV d'attribution provisoire;
- ✓ les projets de marché.

3.2.3.2 Marchés inférieurs au seuil DCMP

Les quinze (15) autres appels d'offres traités pour un montant global de **1 323 363 694 F CFA** sont inférieurs au seuil de revue a priori de la DCMP. Il convient de signaler que le marché n°T0780/16-DK relatif à la construction de la Région Médicale de Kaffrine (lot unique) attribué à AFRIQUE EQUIP PLUS pour 248 792 199 F CFA n'a pas été mis à la disposition des auditeurs.

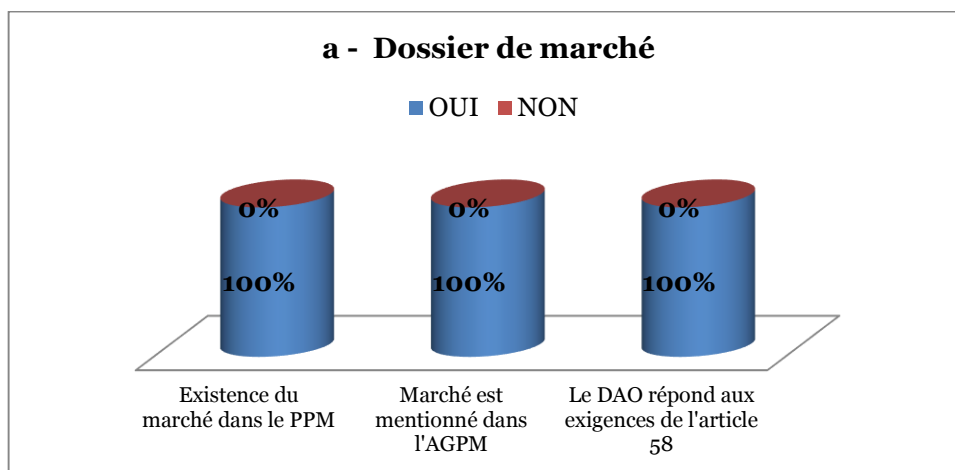
Les Appels d'Offres sont transcrits dans le tableau suivant :

DETAIL DES MARCHES EXAMINES (AAO) < SEUIL DCMP				
1	T0780/16-DK	Construction de la Région Médicale de Kaffrine (lot unique)	AFRIQUE EQUIP PLUS	248 792 199
2	F2784/16-DK	Fourniture de moyen logistique (un véhicule 4x4 station wagon) au profit de la DPRS	CFAO Motors Sénégal	24 900 000
3	F2847/16-DK	Fourniture de moyen logistique (véhicule) destiné au PRONALIN	La Sénégalaise de l'Automobile	18 270 000
4	F0838/16-DK	Fourniture de moyens logistiques (véhicules) pour les services du Ministère	EMG UNIVERSAL AUTO	124 450 000
5	F2426/16-DK	Fourniture d'équipements de radiologie conventionnelle numérique	Matériel Hospitalier sa (MHO)	128 000 000
6	F0792/16-DK	Fourniture d'outillages techniques de maintenance au profil des services techniques de maintenance et du garage central	FERMON LABO SENEGAL SA	97 606 314
7	F0679/16-DK	Fourniture d'outillages techniques pour les structures sanitaires en deux lots : lot 2 (outillages électronique de garage)	FERMON LABO SENEGAL SA	34 405 927
8	F2053/16-DK	Fourniture et installation d'équipements médicaux techniques pour les Centres de Santé de Tiouane et de Kasnack en trois lots : lot 1	Carrefour Médical	82 496 264
9	F2054/16-DK	Fourniture et installation d'équipements médicaux techniques pour les Centres de Santé de Tiouane et de Kasnack en trois lots : lot 2	Technologies Services	41 689 000
10	F2052/16-DK	Fourniture et installation d'équipements médicaux techniques pour les Centres de Santé de Tiouane et de Kasnack en trois lots : lot 3	SODEMED	8 103 760
11	F2779/16-DK	Fourniture et installation d'équipements médicaux techniques pour les EPS 1 du Sénégal en 2 lots (lot 1: Matériel médical)	Afrique Conception Distribution (ACD) Sau	136 089 810
12	F2785/16-DK	Fourniture et installation d'équipements médicaux techniques pour les EPS 1 du Sénégal en 2 lots (lot 2: Equipement de laboratoire)	Technologies Services	28 345 700
13	T0689/16-DK	Travaux de réhabilitation et d'extension du Service National de l'Éducation et de l'Information pour la Santé (SNEIPS)	Sope Sérigne Babacar Sy (SSBS) SARL	123 784 666
14	T0022/16-DK	Travaux d'extension de différents établissements publics de santé de niveau 1 (EPS1) en trois lots : lot 2 (Richard Toll)	OMNIBAT	101 866 369
15	T0023/16-DK	Travaux d'extension de différents établissements publics de santé de niveau 1 (EPS1) en trois lots : lot 3 (Roi Baudoin)	EGBTP Alssane NDIAYE	124 563 685
TOTAL				1 323 363 694

L'ensemble des 24 marchés passés par Appel d'Offres traités lors de la présente revue ont été examinés suivant les éléments de contrôle ci-après :

a- Dossier de marché	e- Attribution
Existence du marché dans le PPM	Publication de l'attribution provisoire
Marché est mentionné dans l'AGPM	respect du délai entre la publication de l'attribution provisoire et la transmission pour signature
Le DAO répond aux exigences de l'article 58	Conformité du marché signé au projet du DAO
b- Invitation des candidats	Approbation du marché par l'autorité compétente
Publication de l'avis d'appel d'offres	le marché a-t-il fait l'objet de notification écrite
Les mentions requises par la réglementation sont-elles prises en compte dans la publication de l'avis d'AO	Publication de l'attribution définitive
Délai accordé pour le dépôt des offres est-il raisonnable	f-Réception et paiement des prestations
c- Réception et dépouillement des offres	Délais d'exécution respectés
Ouverture des offres en séance publique	Existence d'une commission de réception
Ouverture des offres par la commission des marchés	Existence PV de réception
Procès-verbal d'ouverture des offres transmis aux soumissionnaires	Adéquation dossier de paiement et contrat
d- Evaluation des offres	Exhaustivité du dossier de paiement
Attribution du marché au moins disant	
Prise en compte des critères de qualification	
Utilisation exclusive des critères d'évaluation prévus dans le DAO	
délai entre ouverture des offres et approbation est raisonnable	

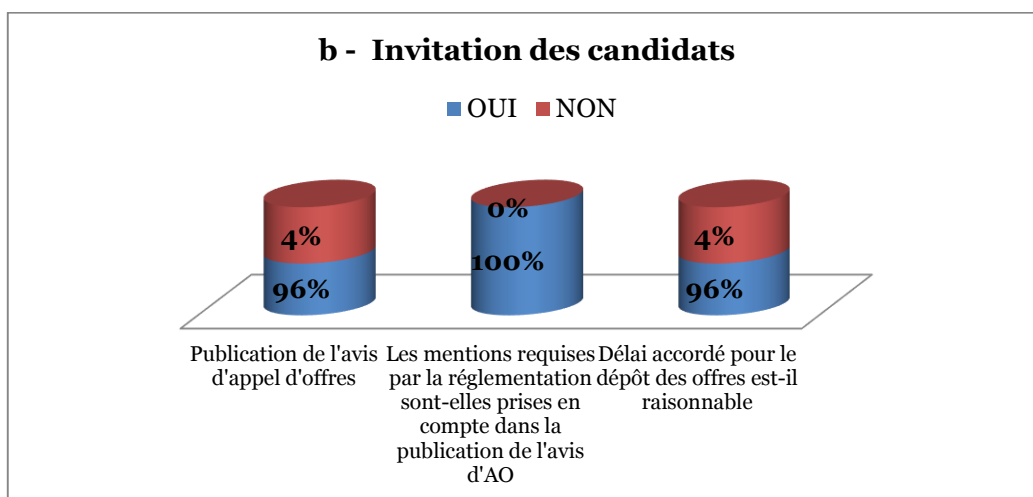
a. Sur le dossier de marché



Commentaire

- Les appels d'offres figurent dans le PPM et dans l'avis général de passation des marchés et le dossier d'appel d'offres répond aux exigences de l'article 58 du CMP indiquant les pièces et documents nécessaires à la consultation et à l'information des candidats.

b. Sur l'invitation des candidats



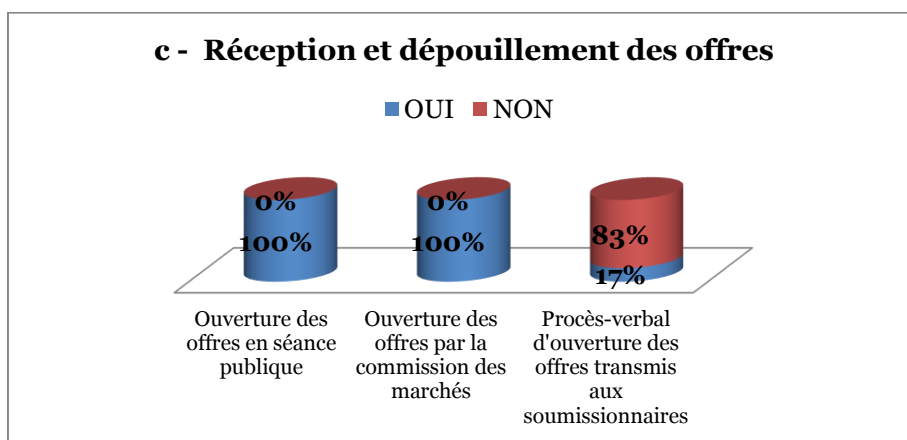
Commentaire

- Les appels d'offres ont été portés à la connaissance du public par la publication d'un avis d'appel public à la concurrence, dans les conditions prévues par l'article 56 du CMP. Il est établi conformément au modèle spécifié par décision de l'ARMP.

Observations

- L'avis d'appel d'offres du marché n° F2314/16-DK Fourniture assortie d'un montage financier de 162 ambulances médicalisées et de 4 unités mobiles au profit des structures sanitaires (Groupement Auto Ribeiro/ Afrique Conception Distribution (AR-ACD) 7 540 881 584 F CFA n'a pas fait l'objet de publication sur un support international ;
- La preuve de publication de l'avis d'appel d'offres n'a pas été versée au dossier pour le marché n° F2847/16-DK Fourniture de moyen logistique (Lot 1 Véhicule 4x4 Wagon) au PRONALIN du MSAS (Sénégalaise de L'Automobile 18 270 000 HT) F_DIEM_583

c. Sur la réception et le dépouillement des offres

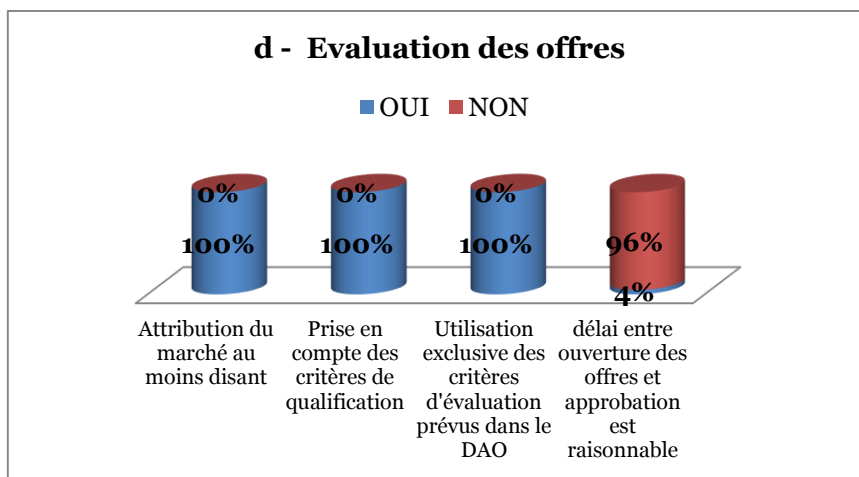


Observation

✎ La preuve de transmission des procès-verbaux d'ouverture des offres aux représentants des soumissionnaires présents n'est pas versée aux dossiers de marchés, à l'exception des marchés ci-après :

- F2314/16-DK Fourniture assortie d'un montage financier de 162 ambulances médicalisées et de 4 unités mobiles au profit des structures sanitaires (Groupement Auto Ribeiro/ Afrique Conception Distribution (AR-ACD) 7 540 881 584 F CFA) ;
- F2784/16-DK Fourniture de moyen logistique (un véhicule 4x4 station wagon) au profit de la DPRS (CFAO Motors Sénégal 24 900 000 FCFA) ;
- F2426/16-DK Fourniture D'équipements de radiologie conventionnelle numérique (MHO 128 000 000 F CFA) ;
- F0838/16-DK Fourniture de moyens logistiques (véhicules) pour les services du Ministère (EMG Universal Auto 124 450 000 F CFA).

d. Sur l'évaluation des offres

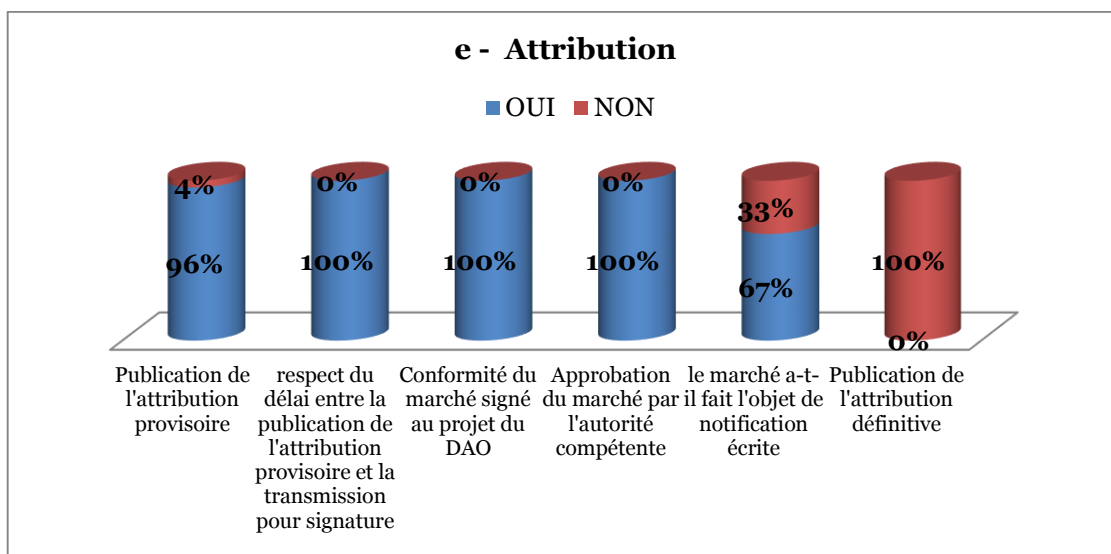


Observations

✎ Le délai de 15 jours imparti à la commission des marchés pour la présentation de la proposition d'attribution à l'autorité contractante n'est pas respecté en violation de l'article 70 du CMP pour l'ensemble des marchés passés en revue à l'exception du marché n° F0838/16-DK Fourniture de moyens logistiques (véhicules) pour les services du Ministère (EMG UNIVERSAL AUTO 124 450 000 F CFA).

✎ Les demandes de prorogation des délais d'évaluation n'ont pas été adressées à la DCMP en violation de l'article 70 du CMP.

e. Sur l'attribution



Observations

- La publication de l'avis d'attribution provisoire en date du 03/12/2015 a précédé de 11 jours l'avis de non objection de la DCMP en date du 14/12/2015 pour le marché n° F2314/16-DK Fourniture assortie d'un montage financier de 162 ambulances médicalisées et de 4 unités mobiles au profit des structures sanitaires (Groupement Auto Ribeiro/ Afrique Conception Distribution (AR-ACD) 7 540 881 584 F CFA) ;

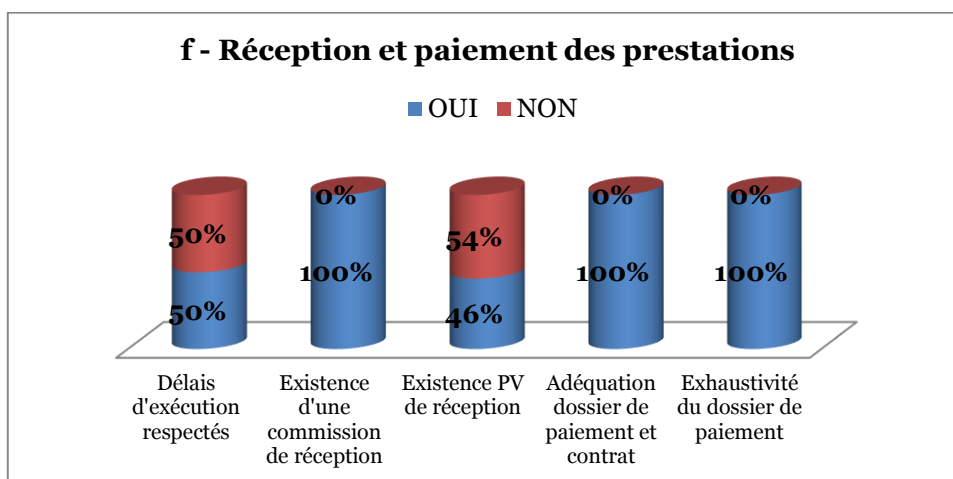
Cependant, il convient de signaler que la DCMP n'étant pas dans les dispositions d'émettre un avis favorable sur l'avis d'attribution du marché, pour la non publication de l'AO sur un support international, avait par lettre n° 04444/MEFP/DCMP/16 du 06 octobre 2015, recommandé au MSAS de solliciter auprès de l'ARMP, une décision pour permettre la poursuite de la procédure.

L'ARMP par décision n° 321/15/ARMP/CRD du 04 novembre 2015, a ordonné la poursuite de la procédure et sur cette base, l'attribution provisoire est publiée le 03 décembre 2015. Le MSAS par bordereau d'envoi n°1850/MSAS/DIEM/sp du 09 décembre 2015, a transmis à la DCMP la décision de l'ARMP et la publication de l'avis d'attribution.

La DCMP par sa lettre n° 05419/MEFP/DCMP/16 du 14 décembre 2017, a pris acte de la décision et a rappelé certaines dispositions à respecter.

- L'information des candidats non retenus et la publication de l'avis d'attribution provisoire ne sont pas immédiates en violation de l'article 84.3 du CMP ;
- la publication de l'attribution définitive sur le portail des marchés publics conformément à l'article 86 alinéa 4 du CMP n'a pas été une règle au MSAS.

f. Sur la réception et le paiement des prestations



Observations

✎ Les délais prévus pour l'exécution des prestations n'ont pas été respectés et les pénalités de retard non prises en compte pour les marchés ci-après :

- T0023/16-DK Travaux d'extension de différents établissements publics de santé de niveau 1 (EPS1) en trois lots : lot 3 (Roi Baudouin) (EGBTP 124 563 685 F CFA) ;
- F2426/16-DK Fourniture D'équipements de radiologie conventionnelle Numérique (MHO 128 000 000 F CFA) ;

sont estimées à 4 596 990F CFA et 7 680 000 F CFA respectivement.

✎ Les Procès-verbaux de réception de la plupart des AAO passés en revue ne sont pas versés aux dossiers de marché.

3.2.4. Marchés conclus par AOR

Le tableau ci-après récapitule le nombre de marchés d'Appels d'offres restreints examinés par le cabinet.

Modes de passation des marchés		Population des marchés passés par Le MSAS		Echantillon des marchés sélectionnés par l'ARMP		Echantillon des marchés examinés		
		Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant	
AOR		1	4 351 100	1	4 351 100	1	4 351 100	
Total des marchés immatriculés		1	4 351 100	1	4 351 100	1	4 351 100	
Pourcentage		Base 100		100%	100%	100%	100%	
DETAIL DES MARCHES EXAMINES (AOR)								
Nbre	Immat. du marché	Objet du marché				Attributaire		Montant
1	F0086/16-DK	Acquisition de fournitures de bureau				OFFICE CHOICE		4 351 100
TOTAL								4 351 100

Outre l'avis de non objection de la DCMP requis sur les marchés conclus par appel d'offres restreint, les points de contrôle appliqués dans les appels d'offres ouverts ont été utilisés pour le dossier d'appel d'offres restreint portant sur « l'Acquisition de fournitures de bureau pour le compte du PNLP ».

Commentaire

- ✗ L'avis de non objection de la DCMP sur les rapports d'analyse comparative du marché infructueux a été obtenu et est favorable à la passation du marché par appel d'offres retreint et le nombre d'offres reçues est en adéquation avec le CMP.

Observations

- ✗ La preuve de transmission des procès-verbaux d'ouverture des offres aux représentants des soumissionnaires n'est pas versée au dossier de marché ;
- ✗ Le délai imparti à la commission des marchés pour la présentation de la proposition d'attribution à l'autorité contractante n'est pas respecté en violation de l'article 70 du CMP ;
- ✗ L'information des candidats du rejet de leurs offres et la publication de l'avis provisoire ne sont pas immédiates en violation de l'article 84.3 du CMP ;
- ✗ La publication de l'avis d'attribution définitive sur le portail des marchés publics n'a pas été effectuée en violation de l'article 86 alinéa 4 du CMP ;

3.2.5. Marchés de Prestations Intellectuelles

Le tableau ci-après récapitule le nombre de marchés de Prestations Intellectuelles examinés par le cabinet.

Modes de passation des marchés	Population des marchés passés par Le MSAS		Echantillon des marchés sélectionnés par l'ARMP		Echantillon des marchés examinés	
	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant
PI	4	2 161 174 308	3	1 380 174 029	3	1 380 174 029
Total des marchés immatriculés	4	2 161 174 308	3	1 380 174 029	3	1 380 174 029
Pourcentage	Base 100		75%	64%	75%	64%

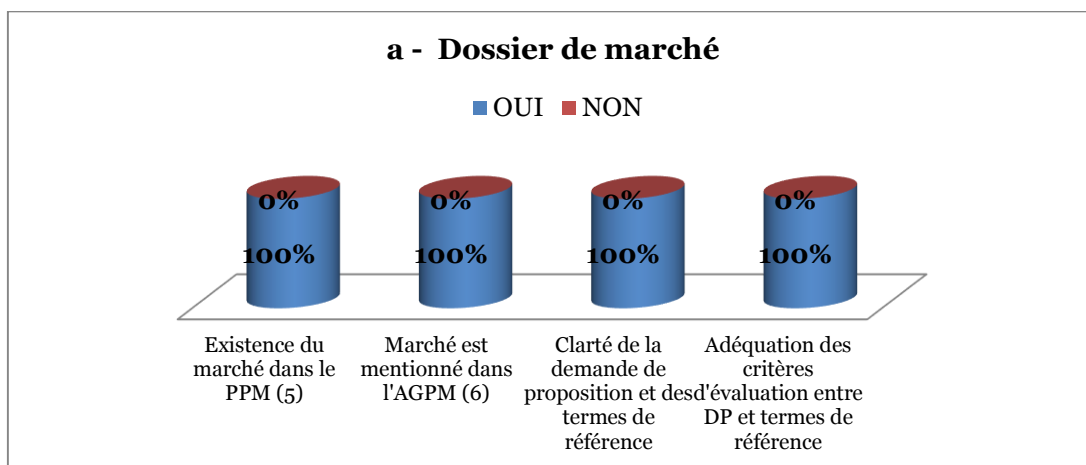
DETAIL DES MARCHES EXAMINES (P.I)				
Nbre	Immat. Du marché	Objet du marché	Attributaire	Montant
1	C0948/16-DK	Services de maîtrise d'œuvre des travaux de construction de trois centres de santé à Sakal, Keur Momar Sarr et Koki et extension de l'Hôpital Régional	ARCHI 3D	122 033 898
2	C0111/16-DK	Sélection d'une agence de vérification indépendante en deux lots : lot 2	Groupement Hodar Conseil / AEDES	841 128 131
3	C0112/16-DK	Sélection d'une agence de vérification indépendante en deux lots : lot 1	GROUPE SOTERCO	417 012 000
TOTAL				1 380 174 029

Les marchés de prestations intellectuelles ont été examinés suivant les éléments de contrôle ci-après :

a - Dossier de marché	e - Attribution
Existence du marché dans le PPM	Publication de l'attribution provisoire
Marché est mentionné dans l'AGPM	Respect des mentions requises sur l'avis d'AO
Clarté de la demande de proposition et des termes de référence	Respect du délai entre la publication de l'attribution provisoire et la transmission pour signature
Adéquation des critères d'évaluation entre DP et termes de référence	Respect des délais d'immatriculation

b - Invitation des candidats	Conformité du marché signé au projet du DAO
Publication de l'avis d'appel d'offres	Approbation du marché par l'autorité compétente
Les mentions requises par la réglementation sont-elles prises en compte dans la publication de l'avis d'AO	le marché a-t-il fait l'objet de notification écrite
Délai accordé pour le dépôt des offres est-il raisonnable	Publication de l'attribution définitive
c - Réception et dépouillement des offres	f - Réception et paiement des prestations
Ouverture des offres en séance publique	Délais d'exécution respectés
Ouverture des offres par la commission des marchés	Existence d'une commission de réception
Procès-verbal d'ouverture des offres transmis aux soumissionnaires	Existence PV de réception
Ouvertures des offres en deux étapes (technique et financière)	Adéquation dossier de paiement et contrat
Information des notes techniques aux candidats	Exhaustivité du dossier de paiement
Conformité de la liste restreinte aux conclusions du PV d'évaluation	

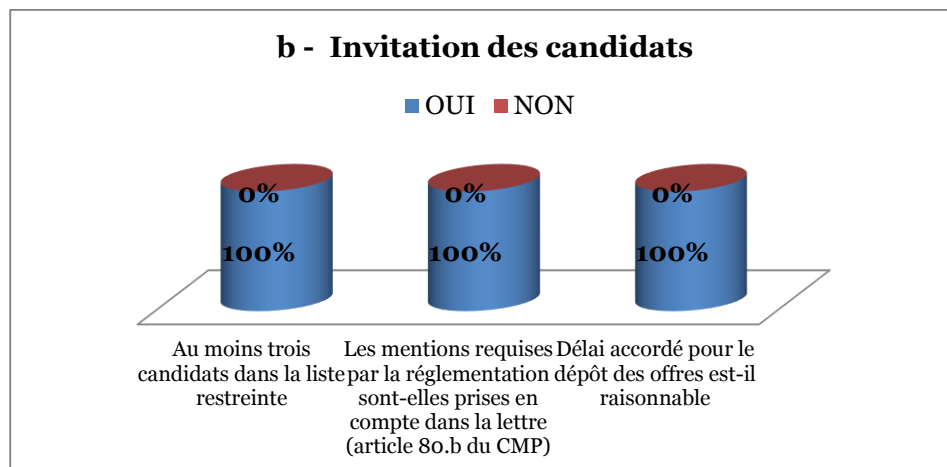
a. Sur le dossier de marché



Commentaire

- ✎ Les trois (3) marchés de prestations intellectuelles figurent dans le PPM et dans l'avis général de passation des marchés et leurs dossiers d'appel d'offres respectifs répondent aux exigences de l'article 58 du CMP indiquant les pièces et documents nécessaires à la consultation et à l'information des candidats.

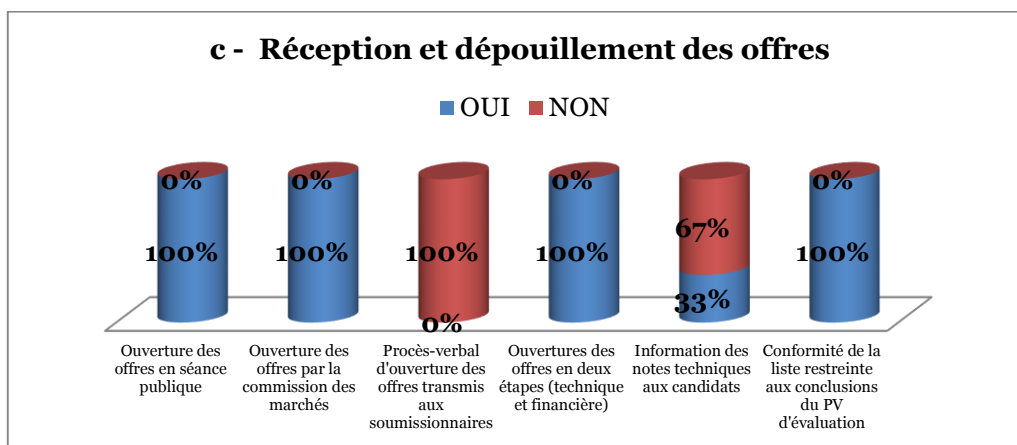
b. Sur le dossier de marché



Commentaire

Au moins trois (3) candidats ont été sélectionnés par la commission des marchés en conformité avec l'article 80.a du CMP.

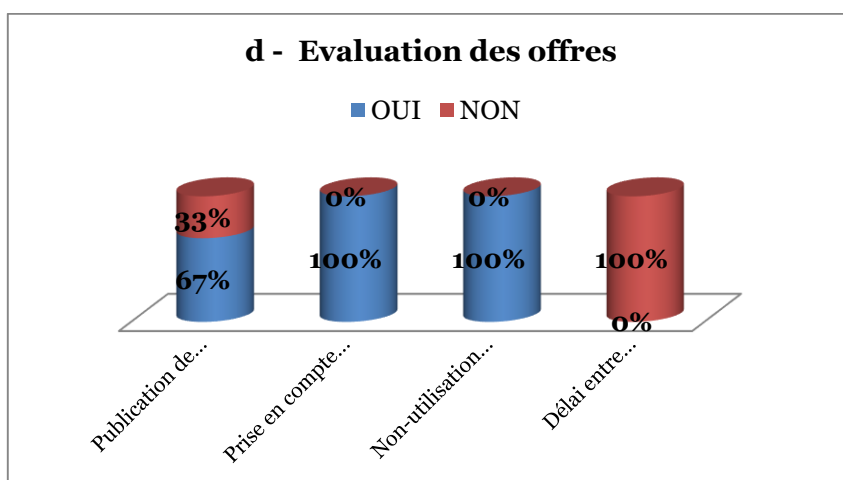
c. Sur la réception et le dépouillement des offres



Observations

- ✎ La preuve de transmission des PV d'ouvertures des offres aux représentants des soumissionnaires n'a pas été versée aux dossiers de marchés ;
- ✎ Les lettres d'information des notes techniques et les lettres invitations des candidats à l'ouverture des offres financières ne sont pas mises à la disposition des auditeurs pour les marchés suivants :
 - Co112/16 Sélection d'une agence de vérification indépendante en deux lots : lot 1 (GROUPE SOTERCO 417 012 000 F CFA) ;
 - Co948/16 Services de maîtrise d'œuvre des travaux de construction de trois centres de santé à SAKAL, Keur Momar Sarr et KOKI et extension de l'Hôpital Régional de Louga (ARCHI 3D 122 033 898 F CFA).

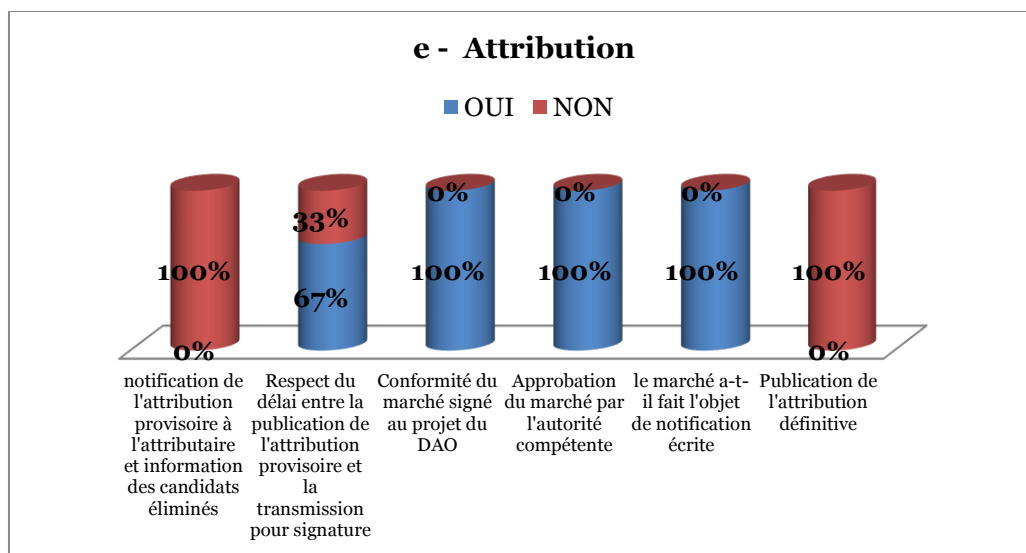
d. Sur l'évaluation des offres



Observations

- ✎ La preuve de publication de l'avis provisoire pour le marché n° Co948/16 Services de maîtrise d'œuvre des travaux de construction de trois centres de santé à SAKAL, Keur Momar Sarr et KOKI et extension de l'Hôpital Régional de Louga (ARCHI 3D 122 033 898 F CFA) n'est pas jointe au dossier de marché ;
- ✎ Le délai imparti à la commission des marchés pour présentation de la proposition d'attribution à l'autorité contractante n'est pas respecté en violation de l'article 84 du CMP pour l'ensemble des trois (3) P.I. traités.

e. Sur l'attribution

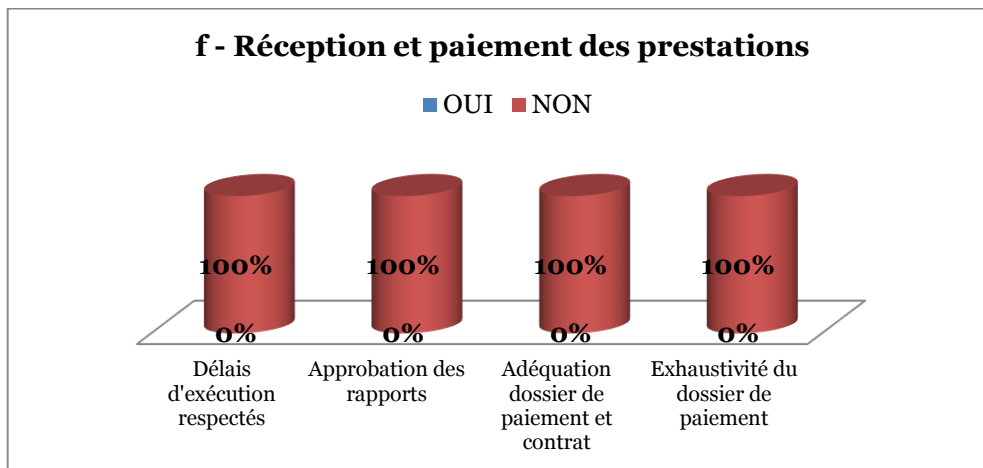


Observations

- ✎ Les lettres de notification provisoire des attributaires et d'information aux candidats non retenus n'ont pas été mises à la disposition des auditeurs ;

- ✎ La publication des avis d'attribution définitive sur le portail des marchés publics n'a pas été effectuée en violation l'article du 86 alinéa 4 du CMP.

f. Sur la réception et le paiement des prestations



Observation

- ✎ Aucun document d'exécution concernant les trois (3) prestations intellectuelles n'a été mis à la disposition des auditeurs.

3.2.6. Marchés conclus par DRP à Compétition Ouverte

Modes de passation des marchés	Population des marchés passés par le MSAS		Echantillon des marchés sélectionnés par l'ARMP		Echantillon des marchés examinés	
	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant
DRPCO	36	548 549 767	17	299 837 395	17	299 837 395
Total des marchés immatriculés	36	548 549 767	17	299 837 395	17	299 837 395
Pourcentage	Base 100		47%	55%	47%	55%

DETAIL DES MARCHES EXAMINES (DRPCO)				
Nbre	Immat. du marché	Objet du marché	Attributaire	Montant
1	F1663/16-DK	Acquisition de fournitures de bureau et de consommables informatiques (lot 2)	DISMAT	14 890 420
2	F1676/16-DK	Acquisition de fournitures de bureau et de consommables informatiques (lot 5)	AFRICAN BUSINESS NETWORKS (ABN SARL)	1 516 500
3	F1658/16-DK	Acquisition de fournitures de bureau et de consommables informatiques (lot 6)	SURFACE SOLUTIONS	1 275 500
4	F1306/16-DK	Acquisition de fournitures de bureau et de consommables informatiques en six (06) lots: lot 1	SURFACE SOLUTIONS	12 818 045
5	F1519/16-DK	Acquisition de fournitures de bureau et de consommables informatiques en six (06) lots: lot 3	SURFACE SOLUTIONS	912 295
6	F1518/16-DK	Acquisition de fournitures de bureau et de consommables informatiques en six (06) lots: lot 4	DISMAT	368 000
7	F0353/16-DK	Acquisition de matériel médical des sages femmes itinérantes au profit de la Direction générale de la Santé	SODEMED	27 314 925
8	F0912/16-DK	Fourniture d'ambulance médicalisée	Afrique Conception Distribution (ACD) Sau	48 900 210
9	F1243/16-DK	Fourniture de matériel de gestion des déchets biomédicaux	Afrique Conception Distribution (ACD) Sau	33 988 000
10	F1649/16-DK	Fourniture de matériels informatiques de bureau en sept (07) lots: lots 2 et 3	SeSa Technologies	6 897 100
11	F2834/16-DK	Fourniture de tenues et d'attributs militaires	Ets Diallo et Frères	36 000 000
12	F1595/16-DK	Fourniture en sept (07) lots de matériels informatiques (lots 4 et 5)	SeSa Technologies	8 781 500
13	F2778/16-DK	Fourniture en sept (07) lots de matériels informatiques (lots 6 et 7)	SeSa Technologies	10 065 000
14	F0879/16-DK	Fourniture et installation en deux lots des applications de suivi médical à distance et d'équipements de téléconsultation : lot 1	SeSa Technologies	25 730 000
15	F1648/16-DK	Fourniture et installation en deux lots des applications de suivi médical à distance et d'équipements de téléconsultation : lot 2	SeSa Technologies	25 375 000
16	T0797/16-DK	Travaux de réhabilitation des régions médicales de Kaolack et Fatick en deux lots : lot 1	Entreprise de Taux bâtiment (ETB) Suarl	23 907 400
17	T0799/16-DK	Travaux de réhabilitation des régions médicales de Kaolack et Fatick en deux lots : lot 2	Entreprise de Taux bâtiment (ETB) Suarl	21 097 500
TOTAL				299 837 395

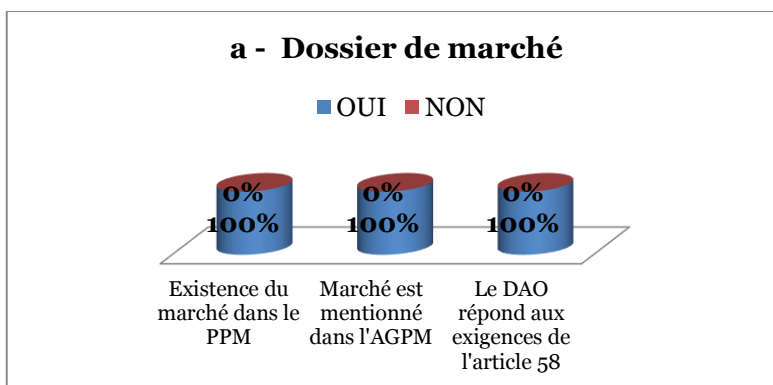
Les marchés n°T0797/16-DK lot 1 et T0799/16-DK lot 2 relatifs aux travaux de réhabilitation des régions médicales de Kaolack et Fatick attribués à ETB pour respectivement 23 907 400 F CFA et 21 097 500 F CFA dans le cadre du projet « PAGOSAN » clôturé n'ont pas été mis à la disposition des auditeurs. Selon le CPM les dossiers de ces marchés seraient tenus par le bailleur Belge.

La procédure de Demande de renseignements et de prix à compétition ouverte s'applique pour le MSAS lorsque le montant du marché est inférieur à :

- 70 000 000 FCFA et supérieur ou égal à 25 000 000 FCFA pour les travaux ;
- 50 000 000 FCFA et supérieur ou égal à 15 000 000 FCFA pour les services et fournitures courantes ;
- 50 000 000 FCFA et supérieur ou égal à 25 000 000 FCFA pour les prestations intellectuelles.

Les Demandes de renseignements et de prix à compétition ouverte traitées ont été examinées suivant les éléments de contrôle appliqués sur les appels d'offres.

a. Sur le dossier de marché



Commentaire

- ✎ Les quinze (15) demandes de renseignements et de prix à compétition ouverte figurent dans le Plan de passation des marchés et leurs dossiers d'appel à concurrence respectifs répondent aux exigences de l'arrêté n°00107 du 07-01-2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de demande de renseignements et de prix en application de l'article 78 du Code des marchés publics.

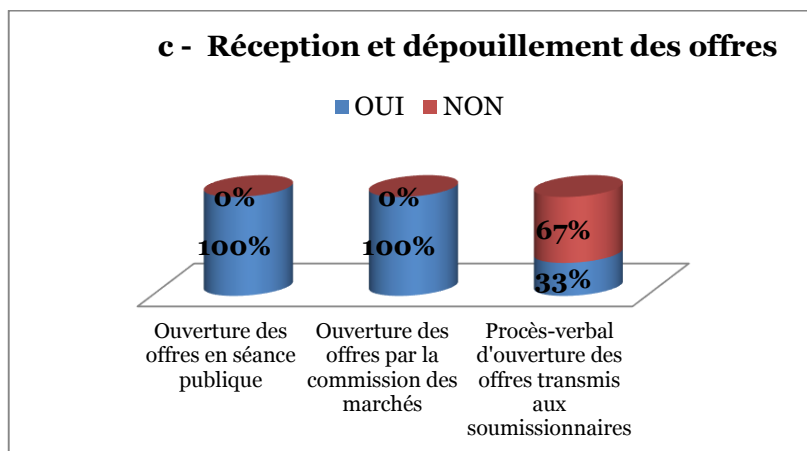
b. Sur l'invitation des candidats



Commentaire

- ✎ Les DRPCO ont été portées à la connaissance du public par la publication d'un avis d'appel public à la concurrence, dans les conditions prévue par l'article 56 du CMP. Elles sont établies conformément au modèle spécifié par décision de l'ARMP.

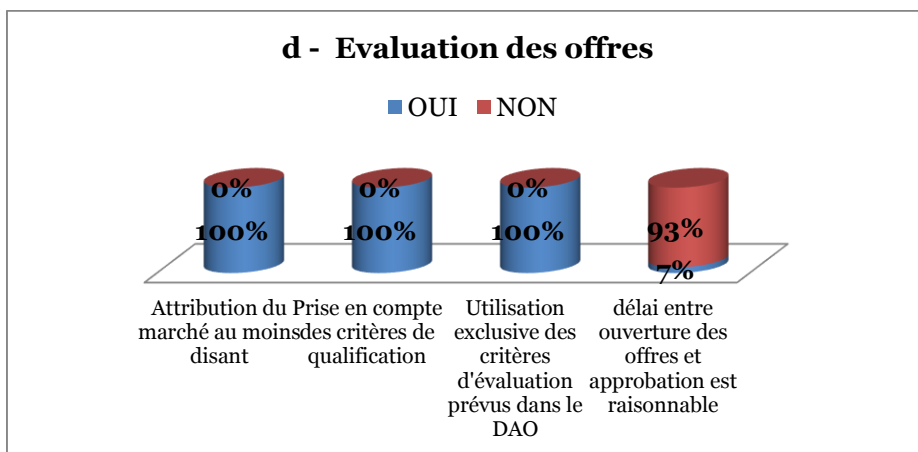
c. Sur la réception et le dépouillement des offres



Observations

- ✎ La preuve de transmission des procès-verbaux d'ouverture des offres aux représentants des soumissionnaires n'a pas été mise à la disposition des auditeurs pour les marchés ci-après :
- *F0912/16-Dk Fourniture D'ambulance Médicalisée Type Fourgon Au Profit Du MSAS (ACD 48 900 210 F CFA) ;*
 - *Fourniture et installation en deux lots des applications de suivi médical à distance et d'équipements de téléconsultation :*
 - *lot 1 (SESA Technologies 25 730 000 F CFA) ;*
 - *lot 2 (SESA Technologies 25 375 000 F CFA) ;*
 - *Acquisition de fournitures de bureau et de consommables informatiques en six (06) lots :*
 - *lot 1 (SURFACE SOLUTIONS 12 818 045 F CFA) ;*
 - *lot 2 (DISMAT 14 890 420 F CFA) ;*
 - *lot 3 (SURFACE SOLUTIONS 912 295 F CFA) ;*
 - *lot 4 (DISMAT 368 000 F CFA) ;*
 - *lot 5 (AFRICAN BUSINESS NETWORKS 1 516 500 F CFA) ;*
 - *lot 6 (SURFACE SOLUTIONS 1 275 500 F CFA) ;*
 - *F0353/16-DK Acquisition de matériel médical des sages-femmes itinérantes au profit de la Direction générale de la Santé 27 314 925 FCFA TTC SODEMED.*

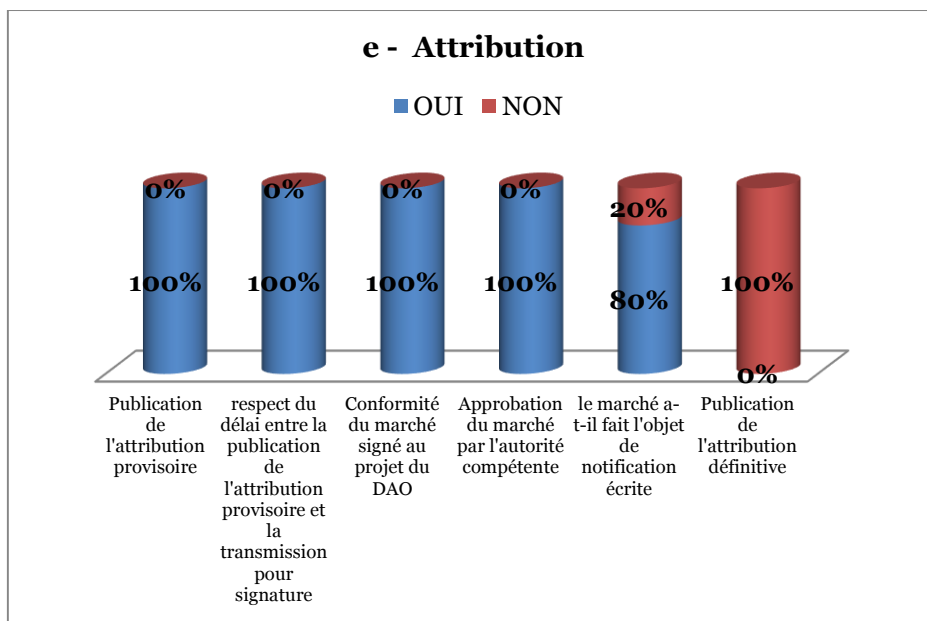
d. Sur l'évaluation des offres



Observation

- ✎ Le délai imparti à la commission des marchés pour présentation de la proposition d'attribution à l'autorité contractante est dépassé au regard de l'article 5 de l'arrêté 00107 pros en application de l'article 78 du CMP pour l'ensemble des marchés excepté le marché n° F0912/16-Dk Fourniture d'ambulance médicalisée type fourgon au profit du MSAS (ACD 48 900 210 F CFA).

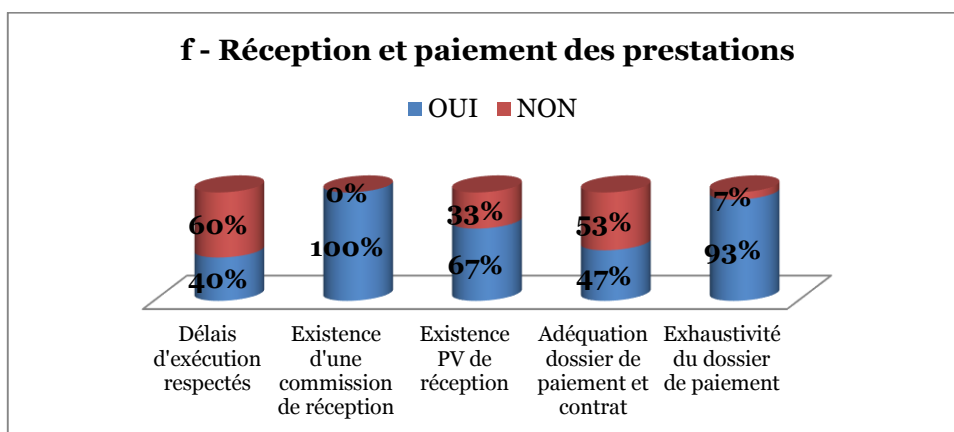
e. Sur l'attribution



Observation

- ✎ La publication de l'ensemble des avis d'attribution définitive sur le portail des marchés publics, n'a pas été effectuée en violation de l'article 86-4 du CMP.

f. Sur la réception et le paiement des prestations



Observations

✎ Les délais prévus pour l'exécution des prestations n'ont pas été respectés et les pénalités de retard non prises en compte pour les marchés ci-après :

- F1658/16-DK Acquisition de fournitures de bureau et de consommables informatiques (lot 6) (SURFACE SOLUTIONS 1 275 500 F CFA) ;
- F1676/16-DK Acquisition de fournitures de bureau et de consommables informatiques (lot 5) (AFRICAN BUSINESS NETWORKS (ABN SARL) 1 516 500 F CFA) ;
- F1663/16-DK Acquisition de fournitures de bureau et de consommables informatiques (lot 2) (DISMAT 14 890 420 F CFA) ;
- F2778/16-DK Fourniture en sept (07) lots de matériels informatiques (lots 6 et 7) (SESA Technologies 10 065 000 F CFA) ;
- F1649/16-DK Fourniture de matériels informatiques de bureau en sept (07) lots: lots 2 et 3 (SESA Technologies 6 897 100 F CFA).

✎ Certains Procès-verbaux de réception ne sont pas versés aux dossiers de marché.

3.2.7. Marchés conclus par DRP à Compétition Restreinte

Modes de passation des marchés	Population des marchés passés par le MSAS		Echantillon des Marchés sélectionnés			Echantillon des marchés examinés	
	Nbre	Montant	Par	Nbre	Montant	Nbre	Montant
DRPCR	57	452 123 696	ARMP	14	120 192 710	14	120 192 710
			CMC	12	128 124 111	12	128 124 111
Total des marchés non immatriculés	57	452 123 696	TOTAL	26	248 316 821	26	248 316 821
Pourcentage	Base 100					46%	55%

DETAIL DES MARCHES EXAMINES (DRPCR)			
Nbre	Objet du marché	Attributaire	Montant
DRP/CMC			
1	Acquisition De Matériel Informatique Sen 027	ERIMIH INGENIERIE	12 822 753
2	Acquisition Fournitures De Cocktail Et De Produits De Collation Pour Les Réunions De Coordination	ABK ENTREPRISE	8 999 742
3	Travaux De Réhabilitation Des Locaux De La DPRS Et De La DSSIS	ASP	14 498 070
4	Prise En Charge Des Travaux D'installation De Parquets Au Niveau Du Cabinet	ASP	12 975 870
5	Frais De Prise En Charge De La Visite Médicale Annuelle	ESEF SURL	11 974 050
6	Frais De Tournées De Supervision	GRAPHICA SERVICES	14 938 800
7	Prise En Charge Des Travaux D'élaboration Du Projet De Budget PTA 2017	GTE	14 000 000
8	PEC D'un Consultant Pour Apporter Une Assistance Technique Du Logiciel De Gestion Financière Et Comptable Tom2pro Et L'élaboration Des Etats Financiers Consolides De L'exo 2015	AZ CONSULTING	4 999 660
9	PEC Consultant Recrute Pour La Rédaction De La Partie Législative De L'avant Projet Du Code De La Santé	AB PARTNERS SAS	8 850 000
10	Production Et Réalisation De L'émission Actu Santé Et Action Sociale	ETS KHEWEUL	9 381 885
11	Acquisition de fournitures de bureau et de consommables informatiques pour ENTSS LOT 1	ETS TOUMANE	7 691 181
12	Matériel Médico-Chirurgical Et Réactifs De Laboratoire	OFFICE MEDICAL	6 992 100
DRP/LUX DEV			
1	Conception de supports pour la Cellule Genre	VORTEX GROUP	8 975 000
2	Conception de flyers et de kakémonos pour le SNH et CI (lot 1 et lot 2)	MOUMINATOU	3 180 000 2 970 000
3	dépense d'entretien et de maintenance de véhicules administratifs pour La DPRS	GARAGE IBRA GUEYE	2 500 000
4	Achats de matériels de communication pour la DPRS	SESA TECHNOLOGIE	600 000
5	Travaux d'élaboration du rapport d'exécution financière du budget de l'Etat au premier trimestre de l'année 2016	AUBERGE MARIE LUCIENNE	3 200 000
6	Equipeement en informatique pour la DPRS	BUREAUTIC	9 899 910
7	organisation du suivi des dossiers patients T4, CADT	INICIO	9 630 000
8	SNH-organiser 2 atelier de 6 jours de renforcement des capacités du personnel de l'hygiène des 03 régions sur la sécurité sanitaire des aliments et à l'utilisation des kits d'analyse des aliments	ESEF ADM MULTI	13 434 200
9	SNH- Organiser un atelier de 05j de renforcement des capacités du personnel d'hygiène des 03 régions en planification et suivi-évaluation	ADM MULTISERVICES	6 539 000
10	Estimer les besoins en matériel et équipements nécessaires pour une gestion efficace des DBM	MEDIA AFRIC	11 775 000
11	Développement d'une stratégie efficace des DBM	GTE	13 400 000
12	Formation des gestionnaires de données (ICP et SF) de Kanel et Matam sur le DHIS2_DSIS	GSDE	11 145 000
13	Formation des gestionnaires de données (ICP et SF) de Thilogne et Ranerou sur le DHIS2_DSIS	AFCOP	10 950 000
14	Acquisition de matériel et supports de communication_ SNH	TAWTEM GROUP	11 994 600
TOTAL			248 316 821

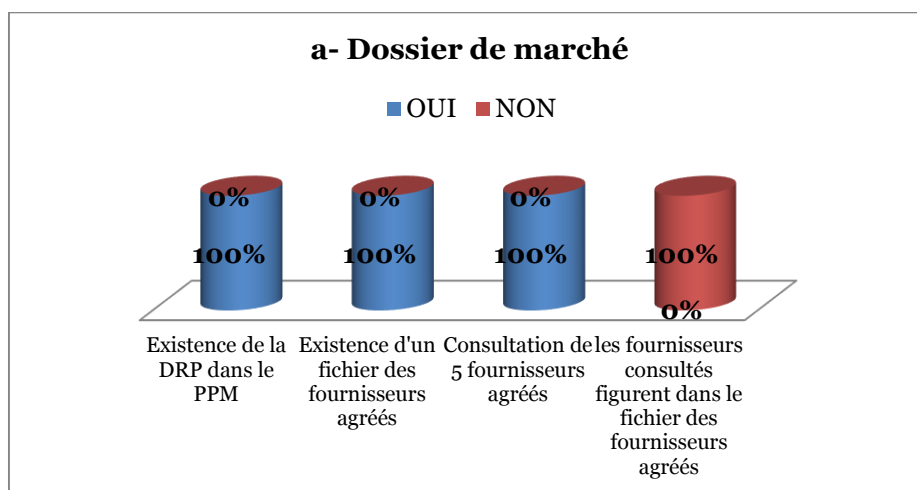
Le marché relatif au réceptacle hôtelier Auberge Marie Lucienne pour 3 200 000 F CFA n'a pas été mis à la disposition des auditeurs. Il, s'agit d'un engagement, donc hors du champ du CMP. Le RAF de Lux Dev informé de la situation a marqué son accord pour son extraction de l'échantillon.

Les DRPCR traitées ont été examinées suivant les éléments de contrôle ci-après :

a- Dossier de marché	e- Attribution
Existence de la DRP dans le PPM	Notations justifiées
Existence d'un fichier des fournisseurs agréés	Notification définitive du marché au fournisseur retenu
Consultation de 5 fournisseurs agréés	Information par écrit des fournisseurs non retenus
les fournisseurs consultés figurent dans le fichier des fournisseurs agréés	Existence contrat ou bon de commande

b- Invitation des candidats	Contrat signé par la personne habilitée
La DRP a fait l'objet de publicité	Contrat enregistré au niveau des impôts
la lettre d'invitation fait mention de tous les candidats consultés	f- Réception et paiement des prestations
réception effective de la lettre d'invitation par les fournisseurs consultés	Délais d'exécution respectés
Les fournisseurs consultés existent effectivement	Existence BL ou PV de réception ou attestation de service fait
Le délai accordé pour le dépôt des offres est raisonnable	Adéquation dossier de paiement et contrat
c- Réception et dépouillement des offres	Exhaustivité du dossier de paiement
Ouverture des offres en séance publique	
Ouverture des offres par une commission habilitée	
Archivage des offres reçues	
d- Evaluation des offres	
Utilisation exclusive des critères d'évaluation prévus dans la DRP	
Attribution du marché au moins disant	
PV d'évaluation signé par les membres habilités	
Utilisation de critères d'évaluation non prévus dans la DRP	

a. Sur le dossier de marché



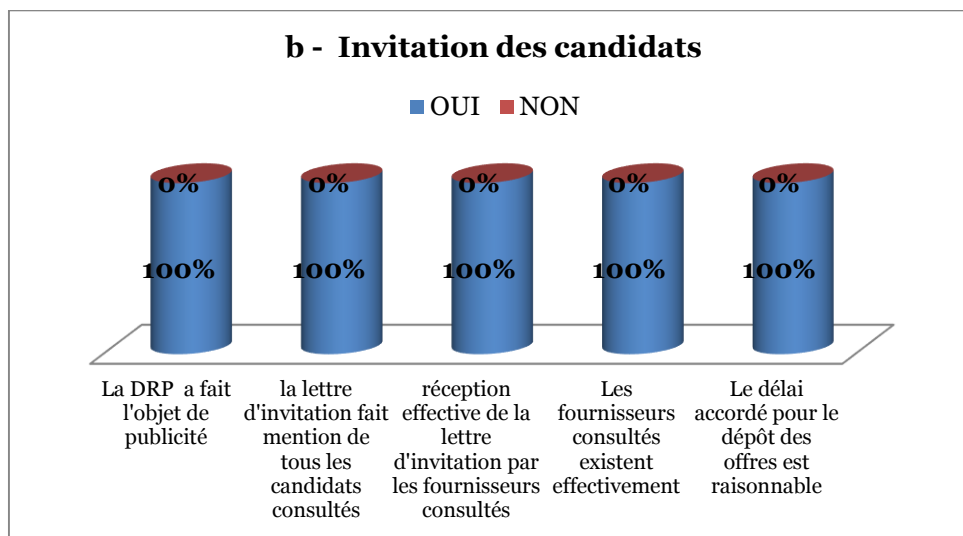
Commentaire

- ✎ L'ensemble des DRPCR sélectionnées figurent dans le Plan de Passation des Marchés (PPM) transmis à la DCMP. Toutefois, l'inscription des DRPCR dans le PPM constitue une bonne pratique mais n'est pas obligatoire.

Observation

- ✎ Pour certaines DRPCR passées en revue, les fournisseurs invités à soumissionner ne sont pas répertoriés dans la base de données des fournisseurs agréés transmise par la DAGE ;

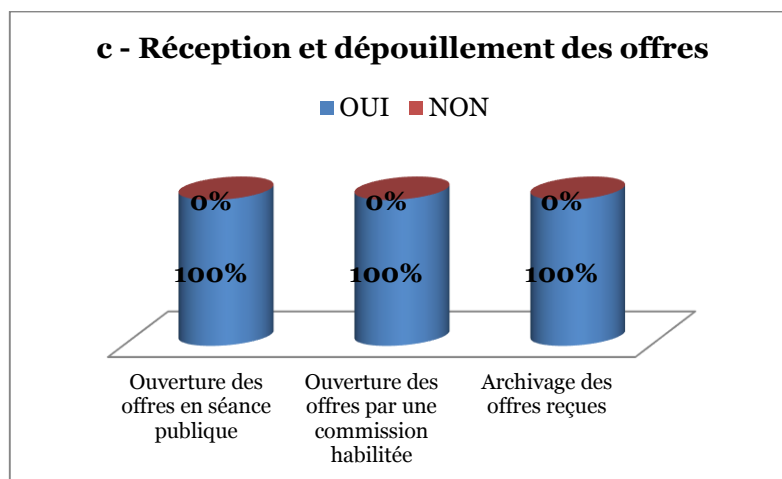
b. Sur l'invitation des candidats



Observations

- ✎ Les réceptions effectives des lettres d'invitation et d'information des candidats non retenus sont généralement matérialisées par le cachet des candidats mais les dates de réception effective ne sont pas mentionnées ;

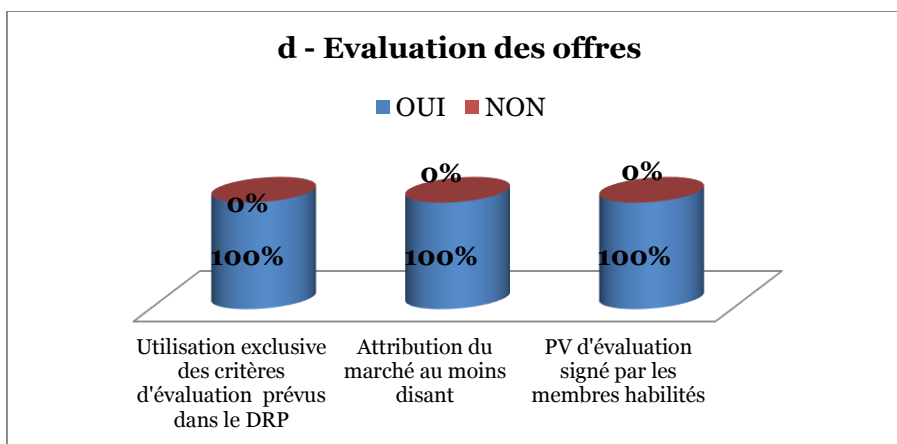
c. Sur la réception et le dépouillement des offres



Observation

- La revue des procédures relatives à la réception et au dépouillement des offres n'appelle aucune observation particulière de notre part.

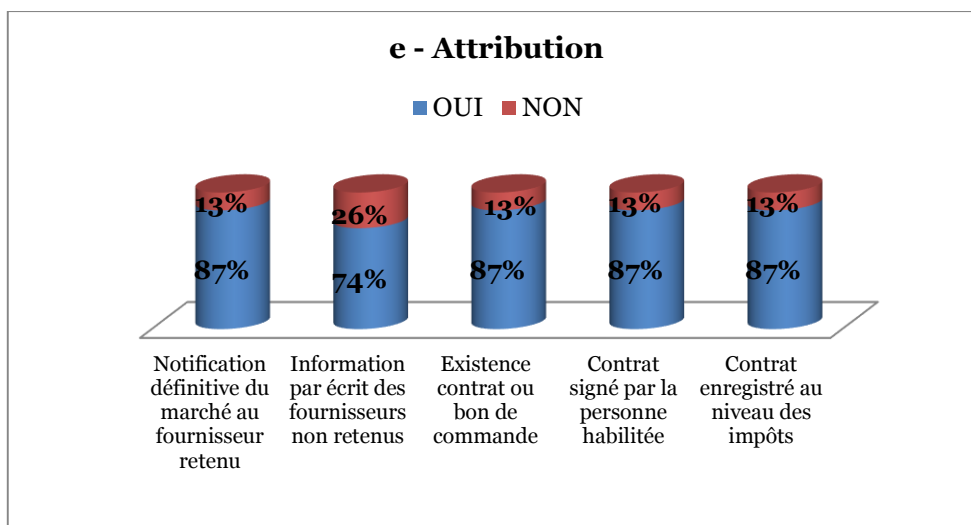
d. Sur l'évaluation des offres



Commentaire

- ✎ Les DRPCR sélectionnées ont été correctement évaluées conformément aux dispositions prévues par le CMP.

e. Sur l'attribution



Observations

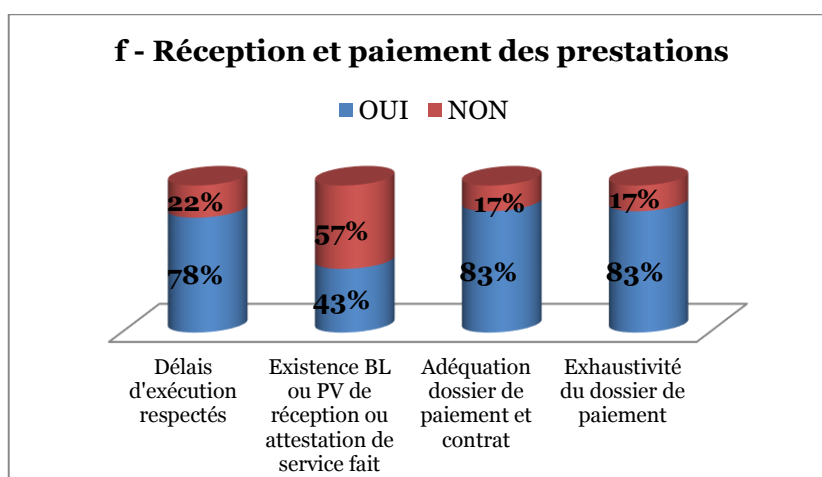
- ✎ Les lettres d'information des fournisseurs non retenus n'ont pas été versées aux dossiers pour les DRPCR ci-après :
- Service de prise en charge des frais de tournées de supervision (GRAPHICA SERVICES 14 938 800) ;
 - Prise en charge de la visite médicale annuelle du personnel du MSAS (ESEF SURL 11 974 050) ;
 - Sélection d'un consultant pour rédiger la partie législative de l'avant-projet du code de la santé publique et de l'action (AB PARTNERS SAS 8 850 000) ;

- Recrutement d'un consultant pour apporter une assistance technique du logiciel de gestion financière et comptable TOM2PRO et l'élaboration des états financiers consolidés de l'exercice 2015 (AZ consulting 4 999 660) ;
- Assurer la conception, la production et la réalisation de l'émission Actu Santé et Action sociale (ETS KHEWEUL/ 9 381 885) ;
- Acquisition de fournitures de bureau et de consommables informatiques pour ENTSS Lot 1 (ETS TOUMANE/ 7 691 181).

✎ *Les contrats de marchés ou les bons de commande des marchés ci-dessous n'ont pas été versés aux dossiers de marché :*

- Matériel Médico-chirurgical et réactifs de laboratoires destinés au fonctionnement de l'ENDSS (OFFICE MEDICAL 6 992 100) ;
- Organisation du suivi des dossiers patients T4 (CADT (INICIO 9 630 000) ;
- Acquisition de fournitures diverses pour les journées de sensibilisation au profit du SNH et de la cellule informatique Lot 2 matériels de communication (MOUMINATOU 2 970 000) ;

f. Sur la réception et le paiement des prestations



Observation

✎ *le marché de Fourniture de support de communication attribué au GROUPE VORTEK pour 8 975 000 F CFA engagé en 2016 n'a pas encore fait l'objet d'exécution et risque de ne pas être engagé en 2018 puisque les liquidations de 2017 sont déjà bouclées.*

3.2.8. Marchés passés par Entente Directe

Le tableau ci-après récapitule le nombre de marchés passés par Entente Directe examinés par le cabinet.

Modes de passation des marchés	Population des marchés passés par Le MSAS		Echantillon des marchés sélectionnés par l'ARMP		Echantillon des marchés examinés	
	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant
ED	5	5 278 872 740	5	5 278 872 740	5	5 278 872 740
Total des marchés immatriculés	5	5 278 872 740	5	5 278 872 740	5	5 278 872 740
Pourcentage	Base 100		100%	100%	100%	100%

DETAIL DES MARCHES EXAMINES (ED)				
Nbre	Immat. du marché	Objet du marché	Attributaire	Montant
1	F2639/16-DK	Acquisition de matériels d'intervention	Quincaillerie Cheikh Ahmadou Bamba	149 999 000
2	F2171/16-DK	Acquisition de produits phytosanitaires	GMB	179 910 000
3	F2229/16-DK	Fourniture, installation des équipements et services connexes, dans le cadre du relèvement du plateau technique des hôpitaux du Sénégal: CGO - Maternité du Centre hospitalier national Aristide Le Dantec	ODELGA MED GESMBH	3 857 027 160
4	S1890/16-DK	Maintenance All Inclusive (préventive, curative, fourniture de pièces de rechange et main d'oeuvre) des générateurs d'oxygène des CHN de FANN, HOGGY, Pikine, HEAR, Touba, et Dantec (02), des CHR de St louis, Kaolack, Kolda, Tambacounda, Ziguinchor, Louga, Thiès, fatick, Diourbel, Ndoum, Matam et Ourossoqui	Carrefour Médical	933 000 000
5	C1026/16-DK	Services de maîtrise d'œuvre des travaux d'extension du Siège du Ministère de la Santé et de l'Action sociale	OSCARE-Afrique	158 936 580
TOTAL				5 278 872 740

Commentaires:

- ✎ Les marchés (3), (4) et (5) ont reçu l'aval de la DCMP, sur la demande d'autorisation de passation des marchés par entente directe après prise en compte des observations soulevées ;
- ✎ S'agissant des 2 premiers marchés, la DCMP pour qui, les critères relatifs à l'imprévisibilité et à l'extériorité énumérés par l'article 76.2.b du CMP, qui régit la passation de marché par entente directe, ne semblaient pas être réunies, s'était opposée à l'utilisation d'une telle procédure. L'ARMP sur saisine du Service National de l'Hygiène (SNH), a autorisé exceptionnellement cette procédure d'urgence aux fins de prévenir avant l'hivernage, les résurgences des maladies infectieuses liées à la présence de bactéries comme le vibron cholérique dans les eaux stagnantes.
- ✎ La suite de la procédure est conforme aux dispositions préconisées par le CMP, pour les marchés passés par entente directe.

3.2.9. Avenants

La sélection de l'ARMP se présente comme suit :

Modes de passation des marchés	Population des marchés passés par le MSAS		Echantillon des marchés sélectionnés par l'ARMP		Echantillon des marchés examinés	
	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant
Avenant	9	705 758 806	3	606 569 691	3	606 569 691
Total des marchés immatriculés	9	705 758 806	3	606 569 691	3	606 569 691
Pourcentage	Base 100		33%	86%	33%	86%

DETAIL DES MARCHES EXAMINES (AVENANT)				
Nbre	Immat. du marché	Objet du marché	Attributaire	Montant
1	T2225/16-DK	Avenant n° 4 au marché T0371/09 relatif aux Travaux d'achèvement des hôpitaux de Fatick et Ziguinchor	Consortium D'Entreprises (CDE)	321 617 894
2	F0713/16-DK	Avenant n°1 au marché F2206/15 relatif à la fourniture d'ambulances médicalisées et de véhicules au profit des structures sanitaires en 3 lots : lot 1 (11 ambulances médicalisées 4x4 station wagon)	Afrique Conception Distribution (ACD) Sau	98 700 342
3	T0446/16-DK	Avenant n°1 au marché T0807/14 relatif aux Travaux de réhabilitation et d'extension de la clinique gynécologique et obstétricale du centre hospitalier universitaire de l'hôpital Aristide Le Dantec	BF Trading & Services	186 251 455
TOTAL				606 569 691

Avenant n° 4 au marché T0371/09 relatif aux Travaux d'achèvement des hôpitaux de Fatick et Ziguinchor

Il s'est agi de valider sous forme d'avenant l'application de l'index général des bâtiments de France en lieu et place de l'index de référence du BCOP de Dakar des marchés relatifs aux travaux d'achèvement des hôpitaux de Fatick et de Ziguinchor. Le marché prévoit respectivement dans ses articles 7 et 8 une actualisation et une révision des prix. L'attributaire CDE soutient que le contrat prévoit une actualisation suivant une formule faisant référence à l'index pondéré général de la construction donné par la commission d'officialisation des prix de Dakar dont le bulletin BCOP n'a pas été édité depuis 1998. Face à l'obligation de respecter l'article 7 du contrat et pour faciliter l'exécution normale du chantier le CDE a proposé l'utilisation de la formule tirée du Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment de France qui paraît mensuellement. Ainsi, il a sollicité auprès de l'ARMP une conciliation avec la DIEM pour procéder à l'établissement d'un avenant permettant d'appliquer la formule avec les indices français. L'attributaire et la DIEM ayant convenu de porter leurs différends à ce sujet au niveau du CRD de l'ARMP, sont parvenus à un accord matérialisé par un PV de conciliation donnant comme conclusion la solution retenue pour utiliser l'index Général Bâtiment Tout Corps d'Etat du Moniteur des Travaux Publics en lieu et place de l'indice 1 du BCOP.

Montant marché initial : 7 321 834 511 F CFA TTC. Par la suite 3 avenants successifs ont été conclus et le dernier a porté le montant global du marché à 9 766 864 021 F CFA TTC.

Avenant n°1 au marché F2206/15 relatif à la fourniture d'ambulances médicalisées et de véhicules au profit des structures sanitaires en 3 lots : lot 1 (11 ambulances médicalisées 4x4 station wagon)

L'objet de l'avenant était L'augmentation des quantités commandées de 3 Ambulances médicalisées pour la région de Kédougou d'un montant de 98 700 342 F CFA soit 27% du marché de base.

L'avenant a finalement été annulé compte tenu des dispositions de l'article 23.3 qui stipule qu'aucun avenant à un marché ne peut être conclu après la réception provisoire des fournitures qui constituent son objet.

Avenant n°1 au marché To807/14 relatif aux Travaux de réhabilitation et d'extension de la clinique gynécologique et obstétricale du centre hospitalier universitaire de l'hôpital Aristide Le Dantec

Sur demande du CEFOREP et du service technique de maintenance de l'hôpital L'avenant a eu pour objet le réaménagement et la transformation des salles d'hospitalisation en cabines de 01, 02 et 04 lits avec des toilettes incorporées afin de respecter la norme imposée par l'organisation mondiale de la santé (OMS). Le coût de l'avenant pour une valeur de 186 251 455 F CFA représente 21% du marché de base.

La DCMP sur saisine de l'autorité contractante n'a pas eu d'objection à la conclusion des projets d'avenants.

3.2.10. Evaluation des fractionnements potentiels (demandes de cotations, autres acquisitions)

Nous n'avons pas relevé de cas de fractionnement potentiel sur les marchés examinés.

3.2.11. Marchés ayant fait l'objet d'un recours auprès du Comité de Règlement des Différends de l'ARMP

Aucun des marchés de l'AC passés en revue n'a fait l'objet de recours auprès du Comité de Règlement des Différends de l'ARMP au titre de l'exercice 2016.

3.3 Constats relatifs à l'exécution financière

Les pénalités de retard estimées à 12 276 990 F CFA pour les AOO et 3 064 089 F CFA pour les DRPCO n'ont pas été appliquées :

AAO	Montant	Délai Exécution	Notification	Livraison	Retard	Taux Pénalité	Estimation Pénalité
To023/16-DK Travaux d'extension de différents établissements publics de santé de niveau 1 (EPS1) en trois lots : lot 3 (Roi Baudouin) (EGBTP)	124 563 685	8 mois	30/03/2016	02/02/2017	62 jours	74145 /jours	4 596 990
F2426/16-DK Fourniture D'équipements de radiologie conventionnelle Numérique (MHO)	128 000 000	45 jours	31/10/2016	08/02/2017	6 semaines	1% /semaine	7 680 000
Total pénalités estimées							12 276 990

DRPCO	Montant	Délai Exécution	Notification	Date prévisionn elle de réception /livraison	Livraison	Retard	Taux Pénalité	Estimation Pénalité
F1658/16-DK Acquisition de fournitures de bureau et de consommables informatiques (lot 6) (SURFACE SOLUTIONS)	1 275 500	20 jours	17/08/2016	07/09/2016	15/11/2016	9 semaines	1% /semaine	114 795
F1676/16-DK Acquisition de fournitures de bureau et de consommables informatiques (lot 5) (AFRICAN BUSINESS NETWORKS (ABN SARL)	1 516 500	20 jours	25/08/2016	15/09/2016	21/11/2016	9 semaines	1% /semaine	136 485
F1663/16-DK Acquisition de fournitures de bureau et de consommables informatiques (lot 2) (DISMAT)	14 890 420	20 jours	25/08/2016	15/09/2016	08/12/2016	11 semaines	1% /semaine	1 489 042
F2778/16-DK Fourniture en sept (07) lots de matériels informatiques (lots 6 et 7) (SESA Technologies)	10 065 000	30 jours	08/12/2016	08/01/2017	14/07/2017	186 jours	0,1% / jour	1 006 500
F1649/16-DK Fourniture de matériels informatiques de bureau en sept (07) lots: lots 2 et 3 (SESA Technologies)	6 897 100	30 jours	10/08/2016	01/09/2016	26/10/2016	46 jours	0,1% / jour	317 267
Total pénalités estimées								3 064 089

Le marché de fourniture de support de communication attribué au GROUPE VORTEK pour 8 975 000 F CFA engagé en 2016 n'a pas encore fait l'objet d'exécution et risque de ne pas être engagé en 2018 puisque les liquidations de 2017 sont déjà bouclées ;

3.4 Audit physique (matérialité, exécution physique)

Conformément aux termes de référence (TDR), nous avons procédé à un échantillonnage de marchés devant faire l'objet de contrôle physique (vérification de la matérialité). Les vérifications ont été faites sur la base des procès-verbaux de réception, des documents de comptabilité des matières, et des visites de terrain.

3.4.1 Sélection

L'échantillon se compose comme suit :

ECHANTILLON AUDIT PHYSIQUE						
MODE	Immat. du marché	Objet du marché	Attributaire	Montant	Echantillon audit physique en nombre	Nombre de marchés passés en revue
AOO	F2314/16-DK	Fourniture assortie d'un montage financier de 162 ambulances médicalisées et de 4 unités mobiles au profit des structures sanitaires	Groupeement Auto Ribeiro/ Afrique Conception Distribution (AR-ACD)	7 540 881 584	21	76
	F2334/16-DK	Fourniture d'ambulances médicalisées au profit des structures sanitaires en trois lots : lot 1	Afrique Conception Distribution (ACD) Sau	335 000 000		
	F2483/16-DK	Fourniture d'ambulances médicalisées au profit des structures sanitaires en trois lots : lot 2	Afrique Conception Distribution (ACD) Sau	89 000 000		
	F2741/16-DK	Fourniture d'ambulances médicalisées au profit des structures sanitaires en trois lots : lot 3	Afrique Conception Distribution (ACD) Sau	246 998 375		
	F2054/16-DK	Fourniture et installation d'équipements médicaux techniques pour les Centres de Santé de Tiouane et de Kasnack en trois lots : lot 2	Technologies Services	41 689 000		
	F2052/16-DK	Fourniture et installation d'équipements médicaux techniques pour les Centres de Santé de Tiouane et de Kasnack en trois lots : lot 3	SODEMED	8 103 760		
	T0023/16-DK	Travaux d'extension de différents établissements publics de santé de niveau 1 (EPS1) en trois lots : lot 3 (Roi Baudoin)	EGBTP Alssane NDIAYE	124 563 685		
AOR	F0086/16-DK	Acquisition de fournitures de bureau	OFFICE CHOICE	4 351 100		
DRPCO	F0353/16-DK	Acquisition de matériel médical des sages femmes itinérantes au profit de la Direction générale de la Santé	SODEMED	27 314 925		
	F2834/16-DK	Fourniture de tenues et d'attributs militaires	Ets Diallo et Frères	36 000 000		
ED	F2229/16-DK	Fourniture, installation des équipements et services connexes, dans le cadre du relèvement du plateau technique des hôpitaux du Sénégal: CGO - Maternité du Centre hospitalier national Aristide Le Dantec	ODELGA MED GESMBH	3 857 027 160		
	S1890/16-DK	Maintenance All Inclusive (préventive, curative, fourniture de pièces de rechange et main d'oeuvre) des générateurs d'oxygène des CHN de FANN, HOGGY, Pikine, HEAR, Touba, et Dantec (02), des CHR de St louis, Kaolack, Kolda, Tambacounda, Ziguinchor, Louga, Thiès, fatick, Diourbel, Ndoum, Matam et Ourosogui	Carrefour Médical	933 000 000		
Avenant	T0446/16-DK	Avenant n°1 au maché T0807/14 relatif aux Travaux de réhabilitation et d'extension de la clinique gynécologique et obstétricale du centre hospitalier universitaire de l'hôpital Aristide Le Dantec	BF Trading & Services	186 251 455		
PI	C0111/16-DK	Sélection d'une agence de vérification indépendante en deux lots : lot 2	Groupeement Hodar Conseil / AEDES	841 128 131		
	C0112/16-DK	Sélection d'une agence de vérification indépendante en deux lots : lot 1	GROUPE SOTERCO	417 012 000		
DRPCR	Acquisition de fournitures de bureau et de consommables informatiques pour ENTSS LOT 1		ETS TOUMANE	7 691 181		
	Matériel Médico-Chirurgical Et Réactifs De Laborabire		OFFICE MEDICAL	6 992 100		
	Conception de flyers et de kakémonos pour le SNH et CI (lot 1 et lot 2)		MOUMINATOU	3 180 000 2 970 000		
	Estimer les besoins en matériel et équipements nécessaires pour une gestion efficace des DBM		MEDIA AFRIC	11 775 000		
	Développement d'une stratégie efficace des DBM		GTE	13 400 000		
	Formation des gestionnaires de données (ICP et SF) de Thilogne et Ranerou sur le DHIS2_DSISS		AFCOP	10 950 000		
Pourcentage audit physique en nombre					28%	

3.4.2 Travaux effectués

Le contrôle physique a porté pour chaque marché sélectionné, sur les aspects suivants :

- Contrôle de la matérialité des dépenses effectuées ;
- Diagnostic sur l'état des équipements ou travaux par référence à leur description dans le marché et à leur état actuel compte tenu de leurs conditions d'utilisation ;
- Conformité de la livraison ou de l'achèvement des travaux, avec les spécifications du marché et normes techniques ;
- La conformité physique des travaux avec les procès-verbaux de réception provisoire et définitive ;

3.4.3. Résultats

3.4.4 Commentaire

Les marchés revus sont conformes aux engagements contractuels à la transcription et aux suivies des transactions dans la comptabilité matières.

4 Synthèse des non conformités et recommandations

NON CONFORMITES	RECOMMANDATIONS	REPOSES AC	COMMENTAIRES DU CABINET
Commission des marches			
<i>les copies des attestations de prise de connaissance de la charte de transparence des membres de la commission des marchés de même que les lettres de transmission à la DCMP et à l'ARMP n'ont pas été mises à la disposition des auditeurs.</i>	La Cellule de Passation des marchés devra veiller à l'exhaustivité du classement et de l'archivage de tous les documents de marché.	Les documents ont bien été transmis à la DCMP et à l'ARMP.	La preuve de transmission desdits documents n'a pas été fournie. L'observation reste maintenue.
<i>La mise en place de la commission et la transmission des copies des actes de nomination à la DCMP et à l'ARMP n'ont pas été effectuées à bonne date conformément à l'article 6 de l'arrêté</i>	Le Ministère devra veiller à ce que la désignation des membres de la commission des marchés et la transmission de leurs actes de nomination à la DCMP et à l'ARMP soient effectuées au plus tard le 05 janvier de chaque année, conformément à l'article 6 de l'arrêté 00864 du 22/01/2015 pris en application de l'article 36-1 du CMP.	Cela se justifie par le fait qu'il y'avait le changement de DAGE suite au départ à la retraite de l'ancienne DAGE	Sans commentaire.



n° 00864 du
22/01/2015 pris en
application de
l'article 36-1 du CMP.

Cellule de passation des marchés

- **Au regard de l'article 3 de l'arrêté n° 00865 du 22/01/2015 pris en application des articles 35 et 141, et de la consistance des marchés passés, l'effectif de la cellule ne nous semble pas en adéquation avec la charge de travail de l'autorité contractante.**
- Le ministère devra s'atteler au renforcement de la Cellule de Passation afin de permettre au coordonnateur de veiller sur la qualité des dossiers de passation des marchés ainsi qu'au bon fonctionnement de la commission des marchés.
- Les rapports sont en cours de finalisation.
- Sans commentaire.
- **Les rapports trimestriels sur la passation et l'exécution des marchés de même que le rapport annuel sur l'ensemble des marchés passés pour l'exercice 2016 n'ont**
- La CPM doit veiller à l'établissement des rapports trimestriels et du rapport annuel sur la passation et l'exécution des marchés à l'intention des autorités compétentes pour transmission à la DCMP et à l'ARMP conformément à l'arrêté n°00865 du 22/01/2015 pris en application des
- Les rapports sont en cours de finalisation.
- Sans commentaire.

pas été établis en violation de l'article premier de l'arrêté n° 00865 du 22/01/2015, pris en application des articles 35 et 141 du Code des marchés Publics.

articles 35 et 141 du code des marchés publics.

- | | | | |
|--|--|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • <i>Les dossiers de marché ne sont pas centralisés au niveau de la Cellule de passation des Marchés ;</i> • <i>Les dispositions stipulés sur l'arrêté n° 00865 du 22/01/2015 pris en application de l'article 35 et 141 du CMP quant au classement et à l'archivage des documents de marché par la cellule de passation des marchés n'ont pas été respectées ;</i> | <ul style="list-style-type: none"> • La CPM devra veiller au classement et à l'archivage de tous les documents relatifs aux marchés publics passées par les différents services ou directions conformément à l'article premier de l'arrêté n° 00865 du 22/01/2015 pris en application de l'article 35 et 141 du CMP ; • Améliorer le système de classement usuel en adoptant le manuel de classement proposé par l'ARMP. • Le Ministère doit doter la Cellule de locaux adéquats pour une meilleure prise en charge ses prérogatives. | <ul style="list-style-type: none"> • Réponse non apportée. | <ul style="list-style-type: none"> • Le constat reste maintenu. |
|--|--|---|--|



- *Le système de classement usuel n'est pas en conformité avec le manuel de classement proposé par l'ARMP.*
- *Les locaux abritant la cellule de passation des marchés sont exigus et inadaptés au regard de l'importance des marchés passés. Ce qui peut constituer une entrave aux prérogatives de la cellule en matière d'archivage*

NON CONFORMITES

RECOMMANDATIONS

REPONSES AC

COMMENTAIRES DU CABINET

Limitations

- Les marchés suivants n'ont pas été mis à la disposition des auditeurs :

N°	Titre	Mode passation	N° du marché	Montant FCFA	Type de Marché	Titulaire	BAILLEUR
1	Construction de la Région Médicale de Kaffrine (lot unique)	Appel d'Offres Ouvert	T0780/16-DK	248 792 199	Travaux	AFRIQUE EQUIP PLUS	PAGOSAN
2	Travaux de réhabilitation des régions médicales de Kaolack et Fatick en deux lots : lot 1	DRP à compétition ouverte	T0797/16-DK	23 907 400	Travaux	Entreprise de Travaux bâtiment (ETB) Start	PAGOSAN
3	Travaux de réhabilitation des régions médicales de Kaolack et Fatick en deux lots : lot 2	DRP à compétition ouverte	T0799/16-DK	21 097 500	Travaux	Entreprise de Travaux bâtiment (ETB) Start	PAGOSAN
6	Travaux d'élaboration du rapport d'exécution financière du budget de l'Etat au premier trimestre de l'année 2016	DRP / LUX DEV	DAGE	3 200 000	Services	AUBERGE MARIE LUCIENNE	LUX DEV
TOTAL				296 997 099			

Selon le responsable de la CPM les dossiers des marchés du projet PAGOSAN seraient tenus par le Bailleur Belge. Le marché relatif au réceptif hôtelier Auberge Marie Lucienne pour 3 200 000 F CFA est un engagement, donc hors du champ du CMP. Le RAF de Lux Dev informé de la situation a marqué son accord pour l'extraire de l'échantillon.

- Pour le dossier : travaux d'élaboration du rapport d'exécution financière du budget de l'Etat au premier trimestre de l'année 2016/3 200 000 : il ne s'agit pas de marchés mais d'engagement dans un réceptif hôtelier, objet des dérogations du code en l'occurrence l'article 3.4 CMP.
 - Sans commentaire
- La cellule doit veiller à la conservation des copies des documents conformément à ses prérogatives en matière d'archivage.

Constats généraux sur la passation et l'exécution des marchés

- | | | | |
|--|---|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Les délais impartis à la commission des marchés pour la soumission de la proposition d'attribution à l'autorité contractante sont généralement dépassés ; | <ul style="list-style-type: none"> • La commission des marchés du MSAS devra veiller au respect de l'article 70 du CMP et de l'arrêté n°00107 pris en application de l'article 78 du CMP pour garantir la célérité de la passation ; | <ul style="list-style-type: none"> • Réponse non apportée. | <ul style="list-style-type: none"> • Le constat reste maintenu. |
| <ul style="list-style-type: none"> • Les demandes de prorogation des délais d'évaluation n'ont pas été adressées à la DCMP en violation de l'article 70 du CMP. | <ul style="list-style-type: none"> • Adresser une demande d'autorisation de prorogation des délais d'évaluation auprès de la DCMP conformément à l'article 70 du CMP. | <ul style="list-style-type: none"> • Réponse non apportée. | <ul style="list-style-type: none"> • Le constat reste maintenu. |
| <ul style="list-style-type: none"> • L'information des candidats du rejet de leurs offres et la publication de l'avis d'attribution provisoire ne sont pas immédiates pour la plupart des marchés passés en revue. | <ul style="list-style-type: none"> • Conformément à l'article 84.3 du CMP, le MSAS devra aviser immédiatement les autres candidats du rejet de leurs offres, leur restituer les garanties de soumission et publier un avis d'attribution provisoire. | <ul style="list-style-type: none"> • L'information des candidats du rejet de leurs offres et la publication de l'avis d'attribution provisoire sont faites systématiquement. | <ul style="list-style-type: none"> • La preuve de l'information systématique des candidats n'a pas été fournie. l'observation reste maintenue. |
| <ul style="list-style-type: none"> • La publication des avis d'attribution définitive, conformément aux dispositions de l'article 86 alinéa 4 du CMP n'a pas été une règle au MSAS. | <ul style="list-style-type: none"> • Le MSAS devra se conformer aux dispositions de l'article 86 alinéa 4 du CMP quant à la publication des avis | <ul style="list-style-type: none"> • | <ul style="list-style-type: none"> • |

d'attribution définitive sur le
portail des marchés.

- | | | | |
|--|---|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • <i>Les marchés attribués suivant la procédure de DRPCR n'ont pas été communiqués à la DCMP conformément à l'article 4 de l'arrêté n°00107 du 07/01/2015 pris en application de l'article 78 du CMP.</i> | <ul style="list-style-type: none"> • Veuillez communiquer à la DCMP pour chaque DRPCR attribuée, la liste des personnes consultées, le nom de l'attributaire, la nature et le montant du marché conformément à l'article 4 de l'arrêté n°00107 du 07/01/2015 pris en application de l'article 78 du CMP. | <ul style="list-style-type: none"> • Nous prenons bonne note de poursuivre la sensibilisation des personnes responsables de marchés sur le déroulement de la procédure au niveau du SYGMAP. | <ul style="list-style-type: none"> • Sans commentaire |
| <ul style="list-style-type: none"> • <i>Les délais de passation des marchés sont assez longs en moyenne plus de 8 mois pour les AAO, 6 mois pour les AOR, 23 mois pour les PI et 4 mois pour les DRPCO. Ces dérives pourraient s'expliquer par l'indisponibilité des agents évaluateurs qui sont souvent sur le terrain.</i> | <ul style="list-style-type: none"> • La Cellule de Passation des Marchés devra veiller à la célérité des procédures de passation des marchés par la réalisation et la tenue de tableau de bord sur les délais de mise en œuvre des différentes étapes des procédures de passation et de réalisation des calendriers d'exécution. | <ul style="list-style-type: none"> • Réponse non apportée | <ul style="list-style-type: none"> • Le constat reste maintenu. |
| <ul style="list-style-type: none"> • <i>Pour certaines DRPCR passées en revue, les fournisseurs invités à soumissionner ne sont pas répertoriés dans la base de</i> | <ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que tous les fournisseurs agréés, invités à soumissionner soient répertoriés et classés dans la base de données en fonction | <ul style="list-style-type: none"> • S'agissant de la base de données des fournisseurs, la version actualisée a été mise à la disposition des | <ul style="list-style-type: none"> • Les fournisseurs visés ne sont pas tous répertoriés dans la version actualisée de la base de données. Le constat reste maintenu. |

**données des fournisseurs agréés
transmise par la DAGE.**

de leur domaine de
compétence.

auditeurs le mardi 12
décembre 2017.

Constats spécifiques sur la passation et l'exécution des marchés

APPELS D'OFFRES OUVERT

- | | | | |
|---|--|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • L'avis d'appel d'offres du marché n° F2314/16-DK Fourniture assortie d'un montage financier de 162 ambulances médicalisées et de 4 unités mobiles au profit des structures sanitaires (Groupement Auto Ribeiro/ Afrique Conception Distribution (AR-ACD) n'a pas fait l'objet de publication sur un support international. | <ul style="list-style-type: none"> • Veiller au respect des dispositions de l'article 56 du CMP quant à la publication de l'avis d'appel public à la concurrence sur un support à large diffusion internationale. | <ul style="list-style-type: none"> • Nous prenons acte, cependant nous rappelons que malgré cela, deux entreprises non communautaires au minimum ont pris part à l'appel à la concurrence. | <ul style="list-style-type: none"> • Sans commentaire. |
| <ul style="list-style-type: none"> • La preuve de publication de l'avis d'appel d'offres n'a pas été versée au dossier pour le marché n° F2847/16-DK Fourniture de moyen logistique (Lot 1 Véhicule 4x4 Wagon) au PRONALIN du MSAS (Sénégalaise de L'Automobile 18 270 000 HT) F_DIEM_583. | <ul style="list-style-type: none"> • La Cellule de Passation des marchés devra veiller à l'exhaustivité du classement et de l'archivage de tous les documents de marché. | <ul style="list-style-type: none"> • L'avis d'appel d'offres est joint au dossier (voir copie) | <ul style="list-style-type: none"> • La copie n'est pas versée au dossier. Le constat reste maintenu. |
| <ul style="list-style-type: none"> • La preuve de transmission des procès-verbaux d'ouverture des offres aux représentants des soumissionnaires présents | <ul style="list-style-type: none"> • La Cellule de Passation des marchés devra veiller à l'exhaustivité du classement et | <ul style="list-style-type: none"> • Réponse non apportée | <ul style="list-style-type: none"> • Le constat reste maintenu. |

n'est pas versée aux dossiers de marchés, à l'exception des marchés ci-après :

- ***F2314/16-
DK Fourniture
assortie d'un
montage financier de
162 ambulances
médicalisées et de 4
unités mobiles au
profit des structures
sanitaires
(Groupement Auto
Ribeiro/ Afrique
Conception
Distribution (AR-
ACD) 7 540 881 584 F
CFA) ;***
- ***F2784/16-DK
Fourniture de moyen
logistique (un
véhicule 4x4 station
wagon) au profit de
la DPRS (CFAO
Motors Sénégal 24
900 000 FCFA) ;***
- ***F2426/16-DK
Fourniture
D'équipements de
radiologie
conventionnelle***

de l'archivage de tous les documents de marché.

**numérique (MHO 128
000 000 F CFA).**

- **La publication de l'avis d'attribution provisoire en date du 03/12/2015 a précédé de 11 jours l'avis de non objection de la DCMP en date du 14/12/2015 pour le marché n° F2314/16-DK Fourniture assortie d'un montage financier de 162 ambulances médicalisées et de 4 unités mobiles au profit des structures sanitaires (Groupement Auto Ribeiro/ Afrique Conception Distribution (AR-ACD) 7 540 881 584 F CFA).**
Cependant, il convient de signaler que la DCMP n'étant pas dans les dispositions d'émettre un avis favorable sur l'avis d'attribution du marché, pour la non publication de l'AO sur un support international, avait par lettre n° 04444/MEFP/DCMP/16 du 06 octobre 2015, recommandé au MSAS de solliciter auprès de l'ARMP, une décision pour permettre la poursuite de la procédure.
L'ARMP par décision n° 321/15/ARMP/CRD du 04 novembre 2015, a ordonné la poursuite de la procédure et sur
- Veillez au respect de la chronologie des procédures de passation conformément à l'article 84-3 du CMP sur l'information immédiate des candidats non retenus et la publication de l'avis d'attribution provisoire après avis de la DCMP.
- La DCMP n'étant pas dans les dispositions d'émettre un avis favorable sur l'avis d'attribution du marché, pour la non publication de l'AO sur un support international, avait par lettre n° 04444/MEFP/DCMP/16 du 06 octobre 2015, recommandé au MSAS de solliciter auprès de l'ARMP, une décision pour permettre la poursuite de la procédure. L'ARMP par décision n° 321/15/ARMP/CRD du 04 novembre 2015, ordonné la poursuite de la procédure et sur cette base, l'attribution provisoire est publiée le 03 décembre 2017. Néanmoins, le MSAS par bordereau d'envoi n°1850/MSAS/DIEM/sp du 09 décembre 2015, a transmis à la DCMP la décision de l'ARMP et la publication de l'avis d'attribution.
- La réponse a déjà été prise en compte dans le rapport provisoire.

cette base, l'attribution provisoire est publiée le 03 décembre 2015.

Le MSAS par bordereau d'envoi n°1850/MSAS/DIEM/sp du 09 décembre 2015, a transmis à la DCMP la décision de l'ARMP et la publication de l'avis d'attribution.

La DCMP par sa lettre n° 05419/MEFP/DCMP/16 du 14 décembre 2017, a pris acte de la décision et a rappelé certaines dispositions à respecter.

• ***Les délais prévus pour l'exécution des prestations n'ont pas été respectés et les pénalités de retard non prises en compte sont estimées à 12 276 990 F CFA pour les marchés ci-après :***

- T0023/16-DK Travaux d'extension de différents établissements publics de santé de niveau 1 (EPS1) en trois lots : lot 3 (Roi Baudouin) (EGBTP 124 563 685 F CFA) ;
- F2426/16-DK Fourniture D'équipements de radiologie conventionnelle Numérique (MHO 128 000 000 F CFA) ;

• Veiller au respect des délais d'exécution prévu par les dossiers d'appel d'offres ou appliquer les pénalités de retard au cas échéant.

La DCMP par sa lettre n° 05419/MEFP/DCMP/16 du 14 décembre 2017, en a pris acte de la décision et a rappelé certaines dispositions à respecter.

• Il s'agit de marchés dont l'exécution s'est poursuivie au courant de la gestion 2017 ;

• Il n'y a pas eu de retard concernant les travaux d'extension de l'EPS1 roi Baudouin. La réalité c'est que la DIEM a eu des difficultés pour disposer du site devant abriter le projet. Les travaux ont finalement démarré le 20 juin 2016, pour une durée d'exécution de huit (08) mois.

• Les ordres de service de suspension et de levée des travaux permettant d'apprécier les délais n'ont pas été fournis. Le constat reste maintenu.



- ***Les Procès-verbaux de réception de la plupart des AAO passés en revue ne sont pas versés aux dossiers de marché.***
- La Cellule de Passation des marchés devra veiller à l'exhaustivité du classement et de l'archivage de tous les documents de marché.
- Réponse non apportée.
- Le constat reste maintenu.

APPELS D'OFFRES RESTREINTS

- ***La preuve de transmission des procès-verbaux d'ouverture des offres aux représentants des soumissionnaires n'est pas versée au dossier de marché.***
- La Cellule de Passation des marchés devra veiller à l'exhaustivité du classement et de l'archivage de tous les documents de marché.
- Réponse non apportée.
- Le constat reste maintenu.
- ***L'information des candidats du rejet de leurs offres et la publication de l'avis provisoire ne sont pas immédiates en violation de l'article 84.3 du CMP***
- Veiller au respect de l'article 84.3 du CMP quant à l'information des candidats et la publication de l'avis d'attribution provisoire.

PRESTATIONS INTELLECTUELLES

- ***La preuve de transmission des PV d'ouvertures des offres aux représentants des soumissionnaires n'a pas été versée aux dossiers de marchés.***



- ***Les lettres d'information des notes techniques et les lettres invitations des candidats à l'ouverture des offres financières ne sont pas mises à la disposition des auditeurs pour les marchés suivants :***
 - ✓ ***Co112/16 Sélection d'une agence de vérification indépendante en deux lots : lot 1 (GROUPE SOTERCO 417 012 000 F CFA) ;***
 - ✓ ***Co948/16 Services de maîtrise d'œuvre des travaux de construction de trois centres de santé à SAKAL, Keur Momar Sarr et KOKI et extension de l'Hôpital Régional de Louga (ARCHI 3D 122 033 898 F CFA).***
- ***Aucun document d'exécution relatif aux trois (3) prestations intellectuelles n'a été mis à la disposition des auditeurs.***
- La Cellule de Passation des marchés devra veiller à l'exhaustivité du classement et de l'archivage de tous les documents de marché.
- Les lettres d'information des notes techniques et les lettres invitations des candidats à l'ouverture des offres financières ont été effectivement faites pour Co112/16 Sélection d'une agence de vérification indépendante en deux lots : lot 1 (GROUPE SOTERCO 417 012 000 F CFA) ;
- ***La preuve n'a pas été fournie. le constat reste maintenu.***

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX A COMPETITION OUVERTE

- ***Les preuves de transmission des procès-verbaux d'ouverture des offres aux représentants des soumissionnaires n'ont pas été mises à la disposition des auditeurs pour les marchés ci-après :***
 - **F0912/16-Dk Fourniture D'ambulance Médicalisée Type Fourgon Au Profit Du MSAS (ACD 48 900 210 F CFA) ;**
 - **Fourniture et installation en deux lots des applications de suivi médical à distance et d'équipements de téléconsultation :**
 - **lot 1 (SESA Technologies 25 730 000 F CFA) ;**
 - **lot 2 (SESA Technologies 25 375 000 F CFA) ;**
 - **Acquisition de fournitures de bureau et de consommables informatiques en six (06) lots :**
- La Cellule de Passation des marchés devra veiller à l'exhaustivité du classement et de l'archivage de tous les documents de marché.
- Réponse non apportée.
- Le constat reste maintenu.



- lot 1
(SURFACE SOLUTIONS
12 818 045 F
CFA) ;
 - lot 2
(DISMAT 14
890 420 F
CFA) ;
 - lot 3
(SURFACE SOLUTIONS
912 295 F
CFA) ;
 - lot 4
(DISMAT 36
8 000 F
CFA) ;
 - lot 5
(AFRICAN BUSINESS
NETWORKS
(1 516 500 F
CFA) ;
 - lot 6
(SURFACE SOLUTIONS
1 275 500 F
CFA) ;
- F0353/16-DK Acquisition
de matériel médical des
sages-femmes itinérantes
au profit de la Direction
générale de la Santé 27

**314 925 FCFA TTC
SODEMED.**

- ***Les délais prévus pour l'exécution des prestations n'ont pas été respectés et les pénalités de retard non prises en compte sont estimées à 3 047 089 F CFA pour les marchés ci-après :***
 - **F1658/16-DK Acquisition de fournitures de bureau et de consommables informatiques (lot 6) (SURFACE SOLUTIONS 1 275 500 F CFA) ;**
 - **F1676/16-DK Acquisition de fournitures de bureau et de consommables informatiques (lot 5) (AFRICAN BUSINESS NETWORKS (ABN SARL) 1 516 500 F CFA) ;**
 - **F1663/16-DK Acquisition de fournitures de bureau et de consommables informatiques (lot 2) (DISMAT 14 890 420 F CFA) ;**
 - **F2778/16-DK Fourniture en sept (07) lots de**
- **Veiller au respect des délais d'exécution prévu par les dossiers d'appel d'offres ou appliquer les pénalités de retard au cas échéant.**
- **Nous prenons bonne note des recommandations**
- **Sans commentaire.**



matériels informatiques
(lots 6 et 7) (SESA
Technologies 10 065 000
F CFA) ;

- F1649/16-DK Fourniture
de matériels
informatiques de bureau
en sept (07) lots: lots 2 et 3
(SESA Technologies 6 897
100 F CFA).

- ***Certains Procès-verbaux de réception ne sont pas versés aux dossiers de marché.***
- La Cellule de Passation des marchés devra veiller à l'exhaustivité du classement et de l'archivage de tous les documents de marché.
- Tous ces documents sont disponibles au niveau de la comptabilité des matières.
- Les documents visés n'ont pas été mis à la disposition des auditeurs. Le constat reste maintenu.

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX A COMPETITION RESTREINTE

- ***Les réceptions effectives des lettres d'invitation et d'information des candidats non retenus sont généralement matérialisées par le cachet des candidats mais les dates de réception effective ne sont pas mentionnées.***
- La cellule devra sensibiliser les soumissionnaires sur l'importance de la datation des correspondances qui permet d'apprécier les délais de procédures.
- Tous ces documents sont disponibles, cependant, nous prenons bonne note des recommandations.
- Sans commentaire.
- ***Les lettres d'information des fournisseurs non retenus n'ont pas été versées aux dossiers pour les DRPCR ci-après :***
 - Service de prise en charge des frais de
- La Cellule de Passation des marchés devra veiller à l'exhaustivité du classement et de l'archivage de tous les documents de marché.
- Tous ces documents sont disponibles, cependant, nous prenons bonne note des recommandations.
- Sans commentaire.

- tournées de
supervision
(GRAPHICA
SERVICES 14
938 800) ;**
- **Prise en charge de la
visite médicale
annuelle du personnel
du MSAS (ESEF SURL
11 974 050) ;**
 - **Sélection d'un
consultant pour
rédiger la partie
législative de l'avant-
projet du code de la
santé publique et de
l'action (AB
PARTNERS SAS 8
850 000) ;**
 - **Recrutement d'un
consultant pour
apporter une
assistance technique
du logiciel de gestion
financière et
comptable TOM2PRO
et l'élaboration des
états financiers
consolidés de l'exercice
2015 (AZ consulting 4
999 660) ;**

- Assurer la conception, la production et la réalisation de l'émission Actu Santé et Action sociale (ETS KHEWEUL/ 9 381 885)
- Acquisition de fournitures de bureau et de consommables informatiques pour ENTSS Lot 1 (ETS TOUMANE/ 7 691 181).
- ***Les contrats de marchés ou les bons de commande des marchés ci-dessous n'ont pas été versés aux dossiers de marché :***
 - Matériel Médico-chirurgical et réactifs de laboratoires destinés au fonctionnement de l'ENDSS (OFFICE MEDICAL 6 992 100) ;
 - Organisation du suivi des dossiers patients T4 (CADT (INICIO 9 630 000) ;
 - Acquisition de fournitures diverses pour les journées de sensibilisation au profit du SNH et de la
- La Cellule de Passation des marchés devra veiller à l'exhaustivité du classement et de l'archivage de tous les documents de marché.
- Tous ces documents sont disponibles, cependant, nous prenons bonne note des recommandations
- Sans commentaire.

cellule informatique
Lot 2 matériels de
communication
(MOUMINATOU 2
970 000) ;

- **le marché de Fourniture de support de communication attribué au GROUPE VORTEK pour 8 975 000 F CFA n'a pas encore été exécuté. Le marché engagé en 2016 risque de ne pas faire l'objet d'engagement en 2018 puisque les liquidations de 2017 sont déjà bouclées.**
- La Cellule de Passation des marchés devra veiller au suivi des marchés pour s'assurer de leur correcte exécution.
- Le marché de Fourniture de support de communication attribué à GROUPE VORTEK pour 8 975 000 F CFA n'a pas fait l'objet d'exécution.
- Sans commentaire.

Vente de Dossiers d'Appel d'Offres

- **La situation sur les produits de ventes des dossiers d'appels d'offres n'a pas été mise à notre disposition à l'exception de la DIEM qui a reversé la quote-part de 50% à l'ARMP pour des montants respectifs de 2 272 500 F CFA (complément 2015 et 2016) en date du 03 janvier 2017**
- La cellule doit mettre à la disposition des auditeurs toute la documentation requise pour les besoins de la revue.
- La situation des versements par la DIEM, de la part de l'ARMP sur les DAO est transmise à l'Auditeur le 13 décembre 2017.
- Les versements de la DIEM sont déjà pris en compte dans le rapport provisoire. Le constat reste valable pour les autres directions.



***CBAO Soumbédioune et
2 152 500 F CFA (2016) en date
20 janvier 2017 CBAO Castors 1.***

5 Recommandations antérieures

10% des recommandations formulées lors de la dernière revue remontant à 2015 ont été appliquées.

Recommandations formulées lors de la revue de l'exercice 2015	Niveau d'application
ORGANISATION	
Nous recommandons au MSAS de mettre en place la Commission des marchés avant le 05 janvier de chaque année conformément à l'article 06 de l'arrêté n°00864 du 22 janvier 2015 fixant le nombre et les conditions de désignation des membres des commissions des marchés des autorités contractantes.	Non résolu
Nous recommandons au MSAS de classer et d'archiver l'ensemble des dossiers de marchés conformément au Manuel de Classement validé par l'ARMP.	Non résolu
Nous recommandons à la CPM du MSAS de produire les rapports trimestriels et le rapport annuel en vertu de l'article premier de l'arrêté N°865 du 22 janvier 2015 relatif à l'organisation et au fonctionnement des cellules de passation des marchés des autorités contractantes.	Non résolu
Nous recommandons à la CPM du MSAS de classer et d'archiver l'ensemble des dossiers de marchés en vertu de l'article premier de l'arrêté N°865 du 22 janvier 2015 relatif à l'organisation et au fonctionnement des cellules de passation des marchés des autorités contractantes.	Non résolu
Nous recommandons au MSAS de renforcer le personnel de la CPM pour qu'elle puisse assurer pleinement son rôle de veiller à la qualité des dossiers de marchés et du secrétariat de la Commission des marchés.	Non résolu
Nous recommandons au Ministère de la Santé et de l'Action Sociale de former les gestionnaires dans le domaine de la passation des marchés publics.	Résolu
APPELS D'OFFRES OUVERTS	
Nous recommandons au MSAS de publier sur le portail officiel des marchés publics les avis d'attributions définitives conformément à l'article 86 du Code des marchés Publics.	Non résolu
Nous recommandons au MSAS de veiller au respect des délais d'exécution des marchés. Sinon d'appliquer les pénalités de retard.	Non résolu
DEMANDE DE RENSEIGNEMENT ET DE PRIX A COMPETITION RESTREINTE	
Nous recommandons au MSAS d'utiliser le dossier type de DRP (lettre de soumission, description des prestations fournitures, les spécifications techniques requises, bordereau des prix, projet de contrat, ...) pour le lancement des Demandes de Renseignements et de Prix.	Résolu
Nous recommandons au MSAS de veiller à faire décharger les candidats avec mention de la date de réception, des lettres d'invitation qui leur sont adressées.	Non résolu
Nous recommandons au MSAS de publier sur le site officiel des marchés publics en vertu de l'article 4 de l'arrêté N°107 du 07 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP.	Non résolu

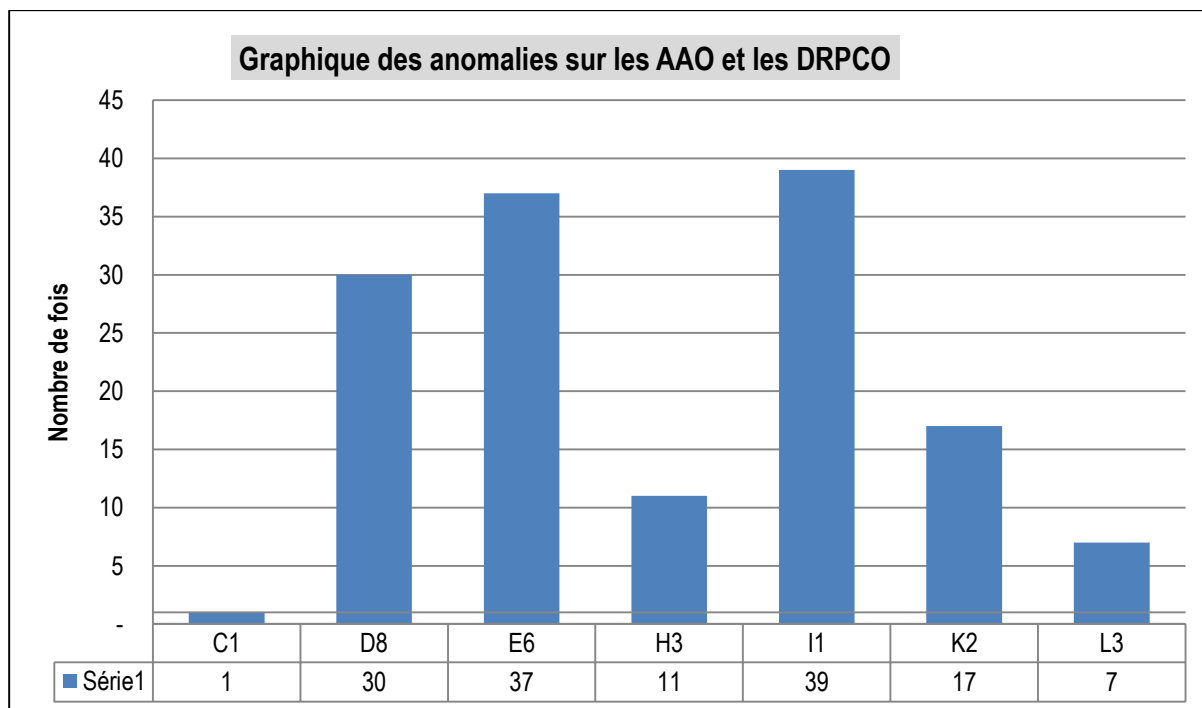
6 Statistiques des anomalies

6.1 Statistiques des anomalies sur les AO et les DRPCO

Les statistiques des anomalies des marchés passés par Appel d'Offres ouvert et par Demande de renseignements et de prix à compétition ouverte se présentent comme suit :

(Les lettres alphabétiques constituent l'indication de chaque anomalie spécifique aux marchés)

Anomalies Marchés	C1	D8	E6	H3	I1	K2	L3
Fourniture assortie d'un montage financier de 162 ambulances médicalisées et de 4 unités mobiles au profit des structures sanitaires	1	-	1		1	1	
Fourniture d'ambulances médicalisées au profit des structures sanitaires en trois lots : lot 1	-	1	1		1		
Fourniture d'ambulances médicalisées au profit des structures sanitaires en trois lots : lot 2	-	1	1		1		
Fourniture d'ambulances médicalisées au profit des structures sanitaires en trois lots : lot 3	-	1	1		1		
Fourniture de moyen logistique (un véhicule 4x4 station wagon) au profit de la DPRS	-	-	1		1		
Fourniture de moyen logistique (véhicule) destiné au PRONALIN		1	-		1	1	
Fourniture de moyens logistiques (véhicules) pour les services du Ministère	-	-	1		1		
Fourniture d'équipements de radiologie conventionnelle numérique	-	-	1		1	1	1
Fourniture d'outillages techniques de maintenance au profit des services techniques de maintenance et du garage central	-	1	1		1		
Fourniture d'outillages techniques pour les structures sanitaires en deux lots : lot 2 (outillages électronique de garage)	-	1	1		1		
Fourniture et installation d'équipements médicaux techniques pour les Centres de Santé de Tiouane et de Kasnack en trois lots : lot 1	-	1	1		1		
Fourniture et installation d'équipements médicaux techniques pour les Centres de Santé de Tiouane et de Kasnack en trois lots : lot 2	-	1	1	1	1		
Fourniture et installation d'équipements médicaux techniques pour les Centres de Santé de Tiouane et de Kasnack en trois lots : lot 3	-	1	1	1	1		
Fourniture et installation d'équipements médicaux techniques pour les EPS 1 du Sénégal en 2 lots (lot 1: Matériel médical)	-	1	1		1	1	
Fourniture et installation d'équipements médicaux techniques pour les EPS 1 du Sénégal en 2 lots (lot 2: Equipement de laboratoire)	-	1	1	1	1	1	
Travaux de construction de deux (2) centres de santé secondaire à Richard Toll dans la région de Saint Louis et à Thilogne dans la région de Matam (lot 1)	-	1	1		1		
Travaux de construction de deux (2) centres de santé secondaire à Richard Toll dans la région de Saint Louis et à Thilogne dans la région de Matam (lot 2)	-	1	1		1		
Travaux de construction en cinq (5) lots de centres de dialyse dans les hôpitaux du Sénégal (lot 1)	-	1	1	1	1	1	
Travaux de construction en cinq (5) lots de centres de dialyse dans les hôpitaux du Sénégal (lot 2)	-	1	1		1	1	
Travaux de construction en cinq (5) lots de centres de dialyse dans les hôpitaux du Sénégal (lot 3)	-	1	1	1	1	1	
Travaux de construction en cinq (5) lots de centres de dialyse dans les hôpitaux du Sénégal (lot 5)	-	1	1	1	1	1	
Travaux de réhabilitation et d'extension du Service National de l'Éducation et de l'Information pour la Santé (SNEIPS)	-	1	1	1	1	1	
Travaux d'extension de différents établissements publics de santé de niveau 1 (EPS1) en trois lots : lot 2 (Richard Toll)	-	1	1	1	1	1	
Travaux d'extension de différents établissements publics de santé de niveau 1 (EPS1) en trois lots : lot 3 (Roi Baudouin)	-	1	1		1	1	1
Acquisition de fournitures de bureau et de consommables informatiques (lot 2)		1	1		1	1	1
Acquisition de fournitures de bureau et de consommables informatiques (lot 5)		1	1		1	1	1
Acquisition de fournitures de bureau et de consommables informatiques (lot 6)		1	1		1	1	1
Acquisition de fournitures de bureau et de consommables informatiques en six (06) lots: lot 1		1	1		1	-	
Acquisition de fournitures de bureau et de consommables informatiques en six (06) lots: lot 3		1	1		1	-	
Acquisition de fournitures de bureau et de consommables informatiques en six (06) lots: lot 4		1	1		1	-	
Acquisition de matériel médical des sages femmes itinérantes au profit de la Direction générale de la Santé		1	1	1	1	-	
Fourniture d'ambulance médicalisée		1	-		1	-	
Fourniture de matériel de gestion des déchets biomédicaux		-	1		1	-	
Fourniture de matériels informatiques de bureau en sept (07) lots: lots 2 et 3		-	1		1	1	1
Fourniture de tenues et d'attributs militaires		-	1		1	-	
Fourniture en sept (07) lots de matériels informatiques (lots 4 et 5)		-	1	1	1	-	
Fourniture en sept (07) lots de matériels informatiques (lots 6 et 7)		-	1		1	1	1
Fourniture et installation en deux lots des applications de suivi médical à distance et d'équipements de téléconsultation : lot 1		1	1		1	-	
Fourniture et installation en deux lots des applications de suivi médical à distance et d'équipements de téléconsultation : lot 2		1	1	1	1	-	
TOTAL	1	30	37	11	39	17	7

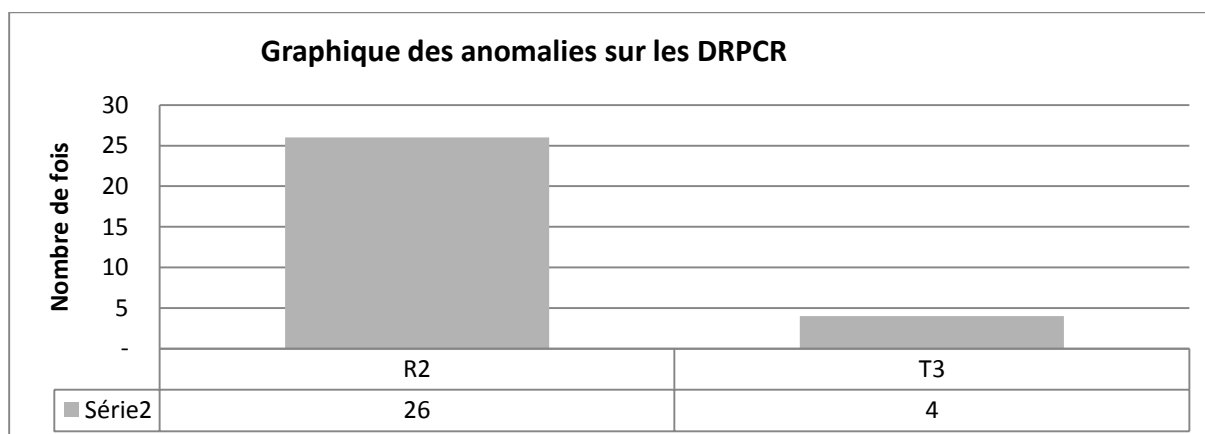


6. 2 Statistiques des anomalies sur les DRPCR

Les statistiques des anomalies des marchés passés par Demande de renseignements et de prix à compétition restreinte se présentent comme suit :

(Les lettres alphabétiques constituent l'indication de chaque anomalie spécifique aux marchés)

Anomalies	R2	T3
Marchés		
Acquisition De Matériel Informatique Sen 027	1	
Acquisition Fournitures De Cocktail Et De Produits De Collation Pour Les Réunions De Coordination	1	
Travaux De Réhabilitation Des Locaux De La DPRS Et De La DSSIS	1	
Prise En Charge Des Travaux D'installation De Parquets Au Niveau Du Cabinet	1	
Frais De Prise En Charge De La Visite Médicale Annuelle	1	
Frais De Tournées De Supervision	1	
Prise En Charge Des Travaux D'élaboration Du Projet De Budget PTA 2017	1	
PEC D'un Consultant Pour Apporter Une Assistance Technique Du Logiciel De Gestion Financière Et Comptable Tom2pro Et L'élaboration Des Etats Financiers Consolides De L'exo 2015	1	1
PEC Consultant Recrute Pour La Rédaction De La Partie Législative De L'avant Projet Du Code De La Santé	1	1
Production Et Réalisation De L'émission Actu Santé Et Action Sociale	1	1
Acquisition de fournitures de bureau et de consommables informatiques pour ENTSS LOT 1	1	1
Matériel Médico-Chirurgical Et Réactifs De Laboratoire	1	
Conception de supports pour la Cellule Genre	1	
Conception de flyers et de kakémonos pour le SNH et CI (lot 1 et lot 2)	1	
dépense d'entretien et de maintenance de véhicules administratifs pour La DPRS	1	
Achats de matériels de communication pour la DPRS	1	
Travaux d'élaboration du rapport d'exécution financière du budget de l'Etat au premier trimestre de l'année 2016	1	
Equipeement en informatique pour la DPRS	1	
organisation du suivi des dossiers patients T4, CADT	1	
SNH-organiser 2 atelier de 6 jours de renforcement des capacités du personnel de l'hygiène des 03 régions sur la sécurité sanitaire des aliments et à l'utilisation des kits d'analyse des aliments	1	
SNH- Organiser un atelier de 05j de renforcement des capacités du personnel d'hygiène des 03 régions en planification et suivi-évaluation	1	
Estimer les besoins en matériel et équipements nécessaires pour une gestion efficace des DBM	1	
Développement d'une stratégie efficace des DBM	1	
Formation des gestionnaires de données (ICP et SF) de Kanel et Matam sur le DHIS2_DSIS	1	
Formation des gestionnaires de données (ICP et SF) de Thilogne et Ranerou sur le DHIS2_DSIS	1	
Acquisition de matériel et supports de communication_ SNH lot1 et lot 2	1	
TOTAL	26	4





7 ANNEXES

7.1 Réponses du MSAS



Transmission des éléments de réponses du MSAS 28.12.2017.msg

M NDOYE,

Nous accusons réception de votre rapport provisoire, relatif à la revue des marchés de notre département Gestion 2016 et vous transmettons, en attaché, les éléments de réponses de la Direction de l'Administration Générale et de l'Équipement (DAGE) et de la Direction des Infrastructures des Equipements et de la Maintenance (DIEM).

Vous trouverez également les copies des bons d'engagement de l'ENDSS pour justifier l'observation la concernant.

Je vous en souhaite bonne réception.

Mohamadou El Habib CISSE

Manager SPM
Coordonnateur de la Cellule de Passation
des Marchés
Ministère de la Santé et de l'Action Sociale
33 869 42 48/ 77 539 45 27



7.2 Réponses du cabinet aux commentaires du MSAS

(Voir point 4 synthèse des non-conformités)



MISSION DE REVUE INDEPENDANTE DE LA CONFORMITE DE LA PASSATION
DES MARCHES
DU MINISTRE DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE (MSAS) AU TITRE DE
L'EXERCICE 2016

7.3 Situation sur les ventes de produits d'Appels d'offres par le MSAS

La situation des ventes de DAO n'a pas été mise à notre disposition à l'exception de celle de la DIEM présentée dans le tableau suivant :

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTRE DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE
DIRECTION DES INFRASTRUCTURES DES EQUIPEMENTS ET DE LA MAINTENANCE

N°...../MSAS/DIEM/BG
Date **02 JAN. 2017**

ETAT RECAPITULATIF N°7 DES VENTES DE DAOS compli 2015 et 2016
PART DE L'ARMP A REVERSER DANS LE COMPTE CBAO N° SN012 01201 36156069401 67

N° ORDRE	REF AOO	MONTANT DOSSIER	NOMBRE DOSSIERS VENDUS	MONTANT TOTAL	PART ARMP 50%
	AOO-36-15	50 000	10	500 000	250 000
	AOO-39-15	25 000	3	75 000	37 500
	AOO-40-15	30 000	13	390 000	195 000
	AOO-01-16	25 000	7	350 000	175 000
	AOO-03-16	30 000	11	275 000	137 500
	AOO-05-16	30 000	13	390 000	195 000
	AOO-06-16	30 000	7	210 000	105 000
	AOO-07-16	35 000	13	455 000	227 500
	AOO-08-16	30 000	5	150 000	75 000
	AOO-09-16	30 000	5	150 000	75 000
	AOO-10-16	30 000	9	270 000	135 000
	AOO-11-16	50 000	6	300 000	150 000
	AOO-13-16	25 000	4	100 000	50 000
	AOO-14-16	30 000	25	750 000	375 000
	DRPO-01-16	15 000	12	180 000	90 000
TOTAL				4 545 000	2 272 500

Arrêté le présent état de reversement à la somme de deux millions deux cent soixante douze mille cinq cents francs CFA.

LE CHEF DU BUREAU DE GESTION

LA DIRECTRICE

Awa Fellye Diouf

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTRE DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE
DIRECTION DES INFRASTRUCTURES DES EQUIPEMENTS ET DE LA MAINTENANCE

N°...../MSAS/DIEM/BG
Date **16 JAN. 2017**

ETAT RECAPITULATIF N°8 DES VENTES DE DAOS 2016
PART DE L'ARMP A REVERSER DANS LE COMPTE CBAO N° SN012 01201 36156069401 67

N° ORDRE	REF AOO	MONTANT DOSSIER	NOMBRE DOSSIERS VENDUS	MONTANT TOTAL	PART ARMP 50%
	AOO-15-16	25 000	2	50 000	25 000
	AOO-16-16	30 000	6	180 000	90 000
	AOO-17-16	50 000	7	350 000	175 000
	AOO-18-16	25 000	9	225 000	112 500
	AOO-20-16	100 000	15	1 500 000	750 000
	AOO-21-16	100 000	16	1 600 000	800 000
	AOO-28-16	50 000	8	400 000	200 000
TOTAL				4 305 000	2 152 500

Arrêté le présent état de reversement à la somme de deux millions cent cinquante deux mille cinq cents francs CFA.

LE CHEF DU BUREAU DE GESTION

LA DIRECTRICE

Awa Fellye Diouf

la DIEM a reversé la quote part de 50% à l'ARMP pour des montants respectifs de 2 272 500 F CFA (complément 2015 et 2016) en date du 03 janvier 2017 CBAO Soumbédioune et 2 152 500 F CFA (2016) en date 20 janvier 2017 CBAO Castors1.

7.4 Légende de la statistique des anomalies sur les AAO et les DRPCO

		Référence	Anomalies
A	Plan de passation de marchés	A1	Absence de mention du marché dans le PPM
		A2	Absence de mention du marché dans l'AGPM
B	Revue du dossier d'AO	B1	Non-insertion des mentions obligatoires dans l'AAO
		B2	Non-conformité de l'avis au modèle-type de l'ARMP
		B3	Caractère discriminatoire des critères d'évaluation et de qualification
C	Publicité	C1	Non publication de l'AAO sur le portail web de la DCMP et/ou dans un journal de large diffusion
		C2	Non prise en compte des mentions requises par la législation
		C3	Non-conformité du délai accordé pour le dépôt des offres
		C4	Non-respect du nombre requis de candidats invités
D	Ouverture des offres	D1	Non -conformité de l'ouverture des offres à la réglementation
		D2	Non-conformité de la commission qui a ouvert les plis
		D3	Non-respect du délai légal de convocation des membres de la commission
		D4	Non-vérification des pièces administratives requises
		D5	Elimination abusive de soumissionnaires
		D6	Non-validité ou non-production de la garantie de soumission
		D7	Une garantie de soumission délivrée par un établissement financier non-habilité
		D8	Non-Matérialisation de la transmission du PV d'ouverture des offres aux soumissionnaires
E	Evaluation des offres et proposition d'attribution provisoire	E1	Non-attribution à l'offre la moins disante conforme
		E2	Attribution au moins disant non conforme
		E3	Non entérination par la commission des marchés du rapport technique
		E4	Attribution du marché après expiration des offres
		E5	PV d'attribution provisoire non signé par tous les membres de la CM et/ou non approuvé par la PRM
		E6	Non-respect du délai légal de l'ouverture des offres à l'attribution provisoire
		E7	Absence de matérialisation de la preuve de transmission des lettres de non-attribution aux candidats
F	Publication de l'attribution provisoire	F1	Non publication de l'attribution provisoire
		F2	Non-conformité des mentions de l'avis d'attribution provisoire
G	Revue du marché	G1	Non-conformité du marché signé au projet contenu dans le DAO
		G2	Non prise en compte des garanties requises
H	Approbation et notification du marché	H1	Non-approbation du marché par l'autorité compétente
		H2	Non respect du délai légal entre la publication de l'attribution provisoire et la transmission pour signature
		H3	Absence de notification écrite du marché
I	Publication de l'attribution définitive	I1	Absence de publication de l'attribution définitive
		I2	Non-conformité des mentions requises de l'avis d'attribution définitive
J	Contrôles et avis de la DCMP	J1	Non-soumission à l'avis de la DCMP
		J2	Non-respect du délai légal de 3 jours par la DCMP pour donner son ANO
K	Exécution du marché	K1	Garanties requises non-fournies
		K2	Non-respect du délai contractuel de livraison
L	Paielements	L1	Non-respect du délai contractuel de paiement
		L2	Absence de justificatifs de paiement
		L3	Non prise en compte des avances de démarrage
M	Recours	M1	Non respect par le soumissionnaire des conditions requises pour un recours gracieux
		M2	Non respect par l'AC des conditions de traitement des recours
		M3	Non respect par le soumissionnaire des conditions requises pour un recours contentieux
		M4	Non respect par l'ARMP des conditions de traitement des recours
		M5	Non respect des termes du contrat par l'un des cocontractants
N	Vérification de l'exécution physique	N	Non-prise d'inventaire par l'AC

7.5 Légende de la statistique des anomalies sur les DRPCR

		Référence	Anomalies sur les DRPCR
P	Plan de passation de marchés	P1	Absence de la DRP dans le PPM
		P2	Le marché révèle des pratiques de fractionnement
		P3	Le mode de passation utilisé est non conforme par rapport au seuil de passation
Q	Publicité	Q1	Absence de publicité spécifique de la DRP
		Q2	La lettre d'invitation n'est pas datée
		Q3	La lettre d'invitation ne mentionne pas la date limite de dépôt des offres
		Q4	Le délai accordé aux candidats pour le dépôt des offres n'est pas raisonnable
R	Composition de la liste restreinte	R1	Existence d'un fichier fournisseur agréer
		R2	Des fournisseurs consultés dans des marchés ne figurent pas dans la banque des fournisseurs ;
		R3	La liste restreinte n'est pas composée d'au moins cinq (05) candidats
		R4	Le besoin n'est pas clairement défini dans la lettre d'invitation à soumissionner
		R5	L'identité des candidats consultés n'est pas mentionnée dans la lettre d'invitation à soumissionner
		R6	La réception effective de la lettre d'invitation n'est pas matérialisée
S	Ouverture des offres	S1	Les offres ne sont pas ouvertes en séance publique
		S2	Les offres des candidats sont identiques
		S3	Les pièces administratives n'ont pas été requises conformément aux dispositions des articles 43 et 44 du CMP
		S4	La Commission des marchés présente à l'ouverture des plis n'est pas régulière
		S5	Le procès-verbal d'ouverture des plis n'a pas été signé par tous les membres de la Commission des marchés présents.
T	Approbation et notification du marché	T1	Le marché n'a pas été attribué à l'offre conforme la moins disante.
		T2	Des critères d'évaluation non prévus au DAO ont été utilisés.
		T3	La notification d'attribution n'a pas été envoyée à l'attributaire et les candidats non retenus n'ont pas été informés par écrit du rejet de leurs offres.
		T4	Contrat de marché non enregistré au niveau des impôts
U	Exécution du marché	U1	Les réceptions n'ont pas été effectuées conformément à la réglementation

7.6 Volumétrie des marchés du MSAS financés par Lux Dev

RECAPITULATIF TAUX DE SELECTION DES MARCHES DE LUX DEV						
MODE DE PASSATION	Population marchés Lux Dev		Marchés sélectionnés		Taux de sélection	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
AAO	4	1 616 438 771	4	1 616 438 771	100%	100%
DRPCO	4	46 845 000	4	46 845 000	100%	100%
DRPCR	17	122 412 710	14	120 192 710	82%	98%
TOTAL	25	1 785 696 481	22	1 783 476 481	88%	99,9%

PSB/SEN 027 MSAS MARCHES GESTION 2016					
N°	Immatr.	Activités	Mode passation	Attributaire	Montant
1	F2784/16-DK	Fourniture de moyen logistique (un véhicule 4x4 station wagon) au profit de la DPRS	AAO	CFAO Motors Sénégal	24 900 000
2	F2847/16-DK	Fourniture de moyen logistique (véhicule) destiné au PRONALIN	AAO	La Sénégalaise de l'Automobile	18 270 000
3	T2817/16-DK	Travaux de construction de deux (2) centres de santé secondaire à Richard Toll dans la région de Saint Louis et à Thilogne dans la région de Matam (lot 1)	AAO	Société d'Entreprise de Batiment de Taux publics et d'Assainissement (SEBTPA)	771 178 123
4	T2808/16-DK	Travaux de construction de deux (2) centres de santé secondaire à Richard Toll dans la région de Saint Louis et à Thilogne dans la région de Matam (lot 2)	AAO	Entreprise Générale de Construction et de Distribution (EGCD) SA	802 090 648
5	F1676/16-DK	Acquisition de fournitures de bureau et de consommables informatiques (lot 5)	DRPCO	AFRICAN BUSINESS NETWORKS (ABN SARL)	1 516 500
6	F1658/16-DK	Acquisition de fournitures de bureau et de consommables informatiques (lot 6)	DRPCO	SURFACE SOLUTIONS	1 275 500
7	F1243/16-DK	Fourniture de matériel de gestion des déchets biomédicaux	DRPCO	Afrique Conception Distribution (ACD) Sau	33 988 000
8	F2778/16-DK	Fourniture en sept (07) lots de matériels informatiques (lots 6 et 7)	DRPCO	SeSa Technologies	10 065 000
9		Conception de supports pour la Cellule Genre	DRPCR	VORTEX GROUP	8 975 000
10		Conception de flyers et de kakémonos pour le SNH et CI (lot 1 et lot 2)	DRPCR	MOUMINATOU	3 180 000
11		dépense d'entretien et de maintenance de véhicules administratifs pour La DPRS	DRP	GARAGE IBRA GUEYE	2 500 000
12		Achats de matériels de communication pour la DPRS	DRP	SESA TECHNOLOGIE	600 000
13		Travaux d'élaboration du rapport d'exécution financière du budget de l'Etat au premier trimestre de l'année 2016	DRP	AUBERGE MARIE LUCIENNE	3 200 000
14		Equipement en informatique pour la DPRS	DRPCR	BUREAUTIC	9 899 910
15		organisation du suivi des dossiers patients T4, CADT	DRPCR	INICIO	9 630 000
16		SNH-organiser 2 atelier de 6 jours de renforcement des capacités du personnel de l'hygiène des 03 régions sur la sécurité sanitaire des aliments et à l'utilisation des kits d'analyse des aliments	DRPCR	ESEF ADM MULTI	13 434 200
17		SNHOrganiser un atelier de 05j de renforcement des capacités du personnel d'hygiène des 03 régions en planification et suivi-évaluation	DRPCR	ADM MULTISERVICES	6 539 000
18		Estimer les besoins en matériel et équipements nécessaires pour une gestion efficace des DBM	DRPCR	MEDIA AFRIC	11 775 000
19		Développement d'une stratégie efficace des DBM	DRPCR	GTE	13 400 000
20		Formation des gestionnaires de données (ICP et SF) de Kanel et Matam sur le DHIS2_DSIS	DRPCR	GSDE	11 145 000
21		Formation des gestionnaires de données (ICP et SF) de Thilogne et Ranerou sur le DHIS2_DSIS	DRPCR	AFCOP	10 950 000
22		Acquisition de matériel et supports de communication_ SNH	DRPCR	TAWTEM GROUP	11 994 600
TOTAL					1 783 476 481